

Leode de
Guide de
l'étudiant
une



un
outil
in-dis-pen-sa-ble!

Le bien-être à sa banque.

L'avenir.

La vie c'est comme une course, il faut prendre un bon départ. La Société Générale peut sérieusement vous aider à vous organiser. Son compte de chèques permet de retirer de l'argent partout en France. Ses distributeurs de billets, sa carte bleue vous permettent de disposer de votre argent vite et facilement. Des relevés réguliers de vos dépenses vous aident à toujours savoir où vous en êtes. Ses chèques de voyage et son réseau international faciliteront vos voyages ou vos stages à l'étranger. Vos projets sérieux ? Venez à la Société Générale vous faire expliquer comment les réaliser en douceur. Lisez également ses livrets d'information très clairs, très précis que vous trouverez dans chacune de ses agences. Le bien-être est l'un des mots-clés de votre avenir. Nous pouvons y contribuer.

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Le bien-être à sa banque

SOMMAIRE

Edito	page 2
Les Etudes	pages 3 - 4 - 5
Les Papiers	page 6
Adresses des locaux de l'UNEF.....	page 7
Comment remplir son dossier d'inscription ?	pages 8 - 9
Calendrier de l'étudiant	pages 10 - 11
Etre bénéficiaire des CROUS.....	pages 12 - 13 - 14
Les Bourses.....	pages 15 - 16 - 17
Etre salarié.....	pages 18 - 19
Comment te loger ?	pages 20 - 21 - 22 - 23
Comment te nourrir ?	pages 24 - 25
Comment te soigner ?	pages 26 - 27 - 28
Quelle bibliothèque ?	page 29
S'entraider pour réussir.....	pages 30 - 31 - 32
Les vacances et l'UNEF.....	pages 33 - 34
Des élus pour te défendre.....	pages 35 - 36
Syndique-toi.....	page 37
Une année riche d'événements.....	pages 38 - 39
82-83, une année décisive.....	pages 40 - 41
Attention, ne te laisse pas tromper..	page 42
Etre Etudiante.....	pages 43 - 44
Des couples.....	page 45
Le Service National.....	page 46 - 47
Etudiants étrangers.....	pages 48 - 49 - 50 - 51
Glossaire.....	page 52

Edito

Bonjour,

DELEGUES des étudiants dans les différentes structures universitaires, nous avons conçu ce guide comme un outil pour gagner du temps, pour comprendre vite les rouages des facs et surtout te donner les moyens avec l'UNEF de réussir tes études.

Etudiants, depuis un an ou plus, nous savons que les choses ne sont pas simples, nous voulons te faire profiter de notre expérience.

La réalité d'aujourd'hui, c'est un étudiant sur trois qui ne franchit pas la barre de la deuxième année : trop d'obstacles se dressent et nous empêchent d'étudier, nous découragent.

Parmi eux, une sélection par l'argent qui frappe les plus défavorisés, un enseignement coupé de la réalité, qui ne forme pas à un métier, des problèmes quotidiens dus au manque d'enseignants, aux amphis surchargés, aux moyens pédagogiques insuffisants qui poussent des étudiants à abandonner ou bien à l'échec de leurs examens.

Cette sélection par l'échec ne peut plus durer.

Le changement, pour nous, c'est la fin de ce gâchis. Et tout se joue durant les trois premiers mois de fac.

Alors toi qui arrives plein d'enthousiasme pour tes nouvelles études, ta nouvelle vie, donne-toi toutes les chances de réussir tes études.

Cela dépend d'abord de toi.

Nous te lançons un appel.

Ne reste pas seul, organise toi avec d'autres étudiants pour étudier, travailler ensemble.

Avec l'UNEF, participe à des week-end sportifs, des voyages.

Avec les étudiants de ton amphi, achète des bouquins et du matériel moins cher.

Sur chaque problème, agis avec ton groupe d'étude UNEF.

Avec l'UNEF, en développant une solidarité entre les étudiants, en agissant par tous les moyens contre l'échec et l'abandon, mets toutes les chances de ton côté.

Pour cela, syndique toi.

Dès ton arrivée en fac, prends ta carte à l'UNEF.

Les élus « Solidarité Etudiante ».

LES ETUDES

PARIS I

Panthéon-Sorbonne
12, place du Panthéon
75231 - PARIS Cedex 05
TEL. 329.21.40

PANTHEON

12, place du Panthéon
TEL. 329.21.40

TOLBIAC

90, rue de Tolbiac
75634 - PARIS Cedex 13
TEL. 584.11.66
ou 583.22.03

3, rue Michelet
75006 - PARIS
TEL. 326.94.14

162, rue St-Charles
75015 - PARIS
TEL. 578.61.30

SORBONNE

17, rue de la Sorbonne
75005 - PARIS
TEL. 329.12.13

Administration publique et
droit public interne
(2^e et 3^e cycle) TEL. poste 552

• Economie - TEL. 584.11.66 P.388

• Art et Archéologie (1^{er} cycle)
TEL. 584.11.66 - P.349

• Géographie (1^{er} cycle)
TEL. 583.22.03 - P.332

• Histoire (1^{er} cycle)
TEL. 583.22.03 - P.349

• Philosophie (1^{er} cycle)
TEL. 584.11.66 - P.332

• Institut de Démographie
TEL. 584.11.66 - P.352

• Langues appliquées
TEL. 584.33.66 - P.373

• Art et Archéologie

• Arts plastiques

• Economie + Gestion
TEL. Poste 38.26

• Histoire (2^e cycle)
TEL. Poste. 36.43

• Philosophie (2^e cycle)
TEL. Poste 34.68

• Sciences politiques
TEL. Poste 38.06
et 3808

PARIS II 12, place du Panthéon 75251 - PARIS - Cedex 05 TEL. 329.21.40	<ul style="list-style-type: none"> • PANTHEON 12, place du Panthéon • ASSAS 92, rue d'Assas 	<ul style="list-style-type: none"> • Economie • Droit
PARIS III 17, rue de la Sorbonne 75230 - PARIS Cedex 05 TEL. 634.01.10	<ul style="list-style-type: none"> • Centre Censier 13, rue de Santeuil 75231 PARIS Cedex 05 TEL. 570.12.90 • INLCO (langues O) 94, avenue d'Asnières 92600 ASNIERES TEL. 733.42.20 • SORBONNE TEL. 329.12.13 	<ul style="list-style-type: none"> • Langues modernes • Langues étrangères • Langues orientales • Théâtre • Cinéma (DERC) • Droit • Sciences de la communication
PARIS IV SORBONNE 1, rue Victor Cousin 75230 PARIS - Cedex 05	SORBONNE 1, rue Victor Cousin 3, rue Michelet 75006 PARIS TEL. 326.94.14 GRAND PALAIS 75008 PARIS TEL. 225.96.40 31, rue Gay Lussac 75005 PARIS	<ul style="list-style-type: none"> • Litterature Française • Langue Française • Latin-Grec-Philo • Histoire-Géographie • Anglais-Américain • Musique et Musicologie • Art et Archéologie • Allemand-Scandinave • Neerlandais-Italien • Roumain-Russe-Polonais Serbocroate • Espagnol-Portugal • Catalan
PARIS V René DESCARTES 12, rue de l'école de médecine 75670 PARIS Cedex 06 TEL. 329.21.77	28, rue Serpente 75006 PARIS 10, avenue Pierre Larousse 92240 MALAKOFF 1, rue Lacreteille 75015 PARIS	<ul style="list-style-type: none"> • Psychologie • Droit • VEREPS - PARIS
PARIS VI 4, place Jussieu 75005 PARIS TEL. 336.25.25	JUSSIEU	<ul style="list-style-type: none"> • Maths • Statistiques-Chimie • Physique-Biochimie • Biologie-Physiologie anim • Génétique-Zoologie informatique • Médecine

PARIS VII 2, place Jussieu 75005 PARIS TEL. 336.25.25	JUSSIEU	<ul style="list-style-type: none"> • Anthropologie-Ethiologie • Biochimie-Biologie • Génétique • Géographie-Histoire • Sciences sociales • Anglais-Audiovisuel • Environnement-Linguistique • Sociologie-Informatique
PARIS VIII Avenue de la Liberté 93500 SAINT-DENIS		<ul style="list-style-type: none"> • Géographie-Urbanisme • Histoire-Informatique • Allemand-Anglais-Arts • Economie politique • Langues romanes • Lettres-Langues orientales • Psycho-Philosophie • Droit-Sciences Sociales
PARIS IX - DAUPHINE Place de Latre de Tassigny 75016 PARIS TEL. 505.14.10		<ul style="list-style-type: none"> • Gestion • Economie • Maths
PARIS X NANTERRE 200, avenue de la République 9201 NANTERRE - Cedex TEL. 725.92.34		<ul style="list-style-type: none"> • Anglo américain • Allemand-Slave • Langues romanes • Géographie-Histoire • Lettres et Linguistiques • Philo-Psychologie-Sciences sociales-Sciences éco-Droit.
PARIS XI (Paris-Sud) rue Georges Clémenceau 91405 ORSAY - Cedex TEL. 941.67.50	ORSAY (même adresse)	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences exactes et naturelles physiques • Sciences • Médecine • I.U.T.
	SCEAUX	I.U.T. Droit
PARIS XII Val de Marne Avenue du Gal de Gaulle 94010 CRETEIL TEL. 898.91.44	CRETEIL (même adresse)	<ul style="list-style-type: none"> • Médecine • Lettres • Sciences humaines • S.N.V. • A.E.S.
	ST-MAUR	<ul style="list-style-type: none"> • Droit • Sciences éco.
PARIS XIII (Paris-Nord) Avenue Jean Baptiste Clément 93430 VILLETANEUSE TEL. 822.04.42		<ul style="list-style-type: none"> • Maths-Droits • Sciences politiques • Sciences économiques • Lettres • Sciences humaines • Sciences de la communication • I.U.T. Villetaneuse • I.U.T. Saint Denis

LES PAPIERS

	OU LES OBTENIR ?	AVEC QUOI ?
Certificat de scolarité	Secrétariat à la fac	Carte d'étudiant
Carte d'étudiant	Chaîne d'inscription de la fac	Photo d'identité N° d'identité INSEE
Carte d'identité	Commissariat du domicile	2 photos d'identité timbre fiscal livret de famille ou extrait de naissance
Carte d'électeur	Mairie du domicile (du 1er sept. au 31 déc. de chaque année)	Livret famille ou pièce d'identité, justification de domicile
Fiche d'état-civil	Mairie du domicile	Livret de famille ou extrait de naissance
Casier judiciaire	Greffe du tribunal de grande instance du lieu de naissance	Etat civil et adresse
Copie conforme	Mairie du domicile	Copie ou original
Certificat de nationalité française	Greffe du tribunal de grande instance du domicile	Livret de famille et pièces prouvant la nationalité
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Date de naissance-Nom-Prénom enveloppe timbrée avec adresse
Certificat de travail	Employeur	
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille- certificat du médecin (à faire dans les 3 jours)
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Date de mariage-Nom-Prénoms l'enveloppe timbrée
Passeport	Commissariat du domicile	Carte d'identité- 2 photos
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage état civil conjoint et enfants.	Certificat de perte (commissariat)

ADRESSES DES LOCAUX UNEF

PARIS I - TOLBIAC - SORBONNE -
Dans le hall, à côté de la Cafétéria
Escalier C - 3^e étage

PARIS III - CENSIER
Salle 332 - Tél. 570.12.90 p. 454
Coop - Tél. 570.12.90 p. 430

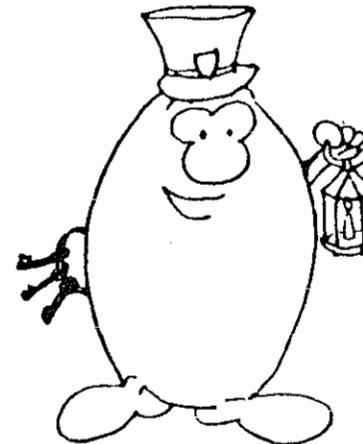
PARIS IV - CLIGNANCOURT -Salle
208
GRAND PALAIS - Salle 5 B

PARIS V - DESCARTES
local rue Serpente
local rue Malakoff

PARIS VI - VII - JUSSIEU-
Bât. K préfabriqué
Tél. 336.25.25 p. 37.45

PARIS VIII - SAINT-DENIS
bât. administratif (G) 2^e étage
Tél. 821.63.64 p. 16.29

PARIS IX - DAUPHINE
Pièce B.2 -
Tél. 504.14.10 p 47.02



PARIS X -NANTERRE
Bât. F
Tél. 725.92.34 p. 762

PARIS XI - ORSAY
Local AGEO (préfabriqué) près Cité
Bures-Nord
Tél. 941.65.38
Coop - Tél. 941.78.59)

PARIS XII - CRETEIL
Local CHU Mondor-Créteil - tél.
886.11.78 p. 686
Local Saint Maur - dans le hall
Local Creteil

SANTE Médecine - CHU Villemain
Métro Gare de l'Est -
Tél. 203.94.26 p. 447.

PARIS XIII - VILLETANEUSE
Local Villetaneuse - Bât. Lettres - Salle
D 101 - Tél. 821.61.70 p. 51.85
Local IUT Saint-Denis - Bât. A Salle 208
- 2^e étage
Local CHU Bobigny

COMMENT REMPLIR SON DOSSIER D'INSCRIPTION ?

L'inscription à l'université se fait en deux étapes :
en juillet : inscription administrative
en septembre : inscription pédagogique

1. L'inscription administrative

Dès que tu as ton bac, avec la « colante » il te faut retirer un dossier d'inscription au **service d'inscription** de l'université choisie.

Que comporte le dossier d'inscription ?

- Ce qu'il faut remplir :
 - une fiche d'inscription
 - une demande d'affiliation à la Sécurité Sociale Etudiante (voir page 26)
 - un formulaire d'inscription à une mutuelle (MNEF ou SMEREP voir page 26).
 - un formulaire d'inscription à une activité physique et sportive pratiquée à l'Association sportive de la fac ou au SUAPS.

Ce qu'il faut ajouter au dossier :

- la photocopie certifiée conforme du baccalauréat.
- une fiche individuelle d'Etat Civil.
- photos d'identité
- enveloppes timbrées éventuellement
- une autorisation du père ou de la mère pour les étudiants mineurs
- un extrait de naissance pour les étudiants étrangers.
- une justification de l'activité professionnelle pour les étudiants salariés

En déposant ton dossier, tu dois régler les droits d'inscription par chèque ou mandat-poste à l'ordre de « Monsieur l'Agent comptable de l'université de... »

Les droits d'inscription comprennent :

- l'inscription en fac
 - les droits pour la médecine préventive
- Selon les cas :
- les droits de sécurité sociale Etudiante
 - la cotisation à une mutuelle
 - l'inscription au sport

Si tu as des problèmes pour remplir ton dossier d'inscription, adresse-toi aux copains de l'UNEF présents : ils portent un badge « délégué UNEF ».



2. L'inscription pédagogique

Elle a lieu au secrétariat de l'UER (Unité d'enseignement et de Recherche) où tu désires suivre tes études.

QUELLES QUESTIONS SE POSENT A TOI ?

• Le choix de tes UV

Tu dois choisir un certain nombre de matières qu'on appelle les UV (unités de valeur)

- les UV obligatoires
- les UV optionnelles que tu choisies.

• Le choix du mode de contrôle des connaissances :

- Deux types de contrôle :
 - le contrôle continu
 - l'examen terminal.

• **Le contrôle continu** : mode de contrôle qui se fait tout au long de l'année sous forme de travaux personnels, de partiels semestriels, d'oraux.

La moyenne de toutes les notes permet l'obtention ou non de l'unité de valeur. Cette forme de travail et de contrôle permet d'accumuler un certain nombre de notes qui donnent plus de possibilités à l'étudiant de se rattraper, en travaillant régulièrement.

Trop souvent, par manque de moyens matériels et pédagogiques, le contrôle continu se transforme en bachottage permanent.

• **L'examen terminal** : C'est sans nul doute plus difficile d'obtenir son année en passant toutes ses UV en examen terminal qui a lieu en juin.

On est obligé de réviser tout en même temps. Il y a peu de possibilités de se rattraper car dans la plupart des cas il n'y a que deux notes voire une seule par matière.

Cette forme de contrôle est bien souvent celle que prennent les étudiants salariés qui ne peuvent pas assister aux cours et aux TD durant l'année.

Un conseil : ne pas attendre le mois de mai pour se mettre à travailler mais essayer, tout au long de l'année de se tenir au courant, de se procurer des notes de cours, des photocopies...

Dans beaucoup de facs, parce que l'administration ne le fait pas, l'UNEF édite des photocopies de cours, des annales d'examen... renseigne-toi à l'UNEF dans ta fac.

TON EMPLOI DU TEMPS

• Les cours magistraux ont lieu pour tous les étudiants à la même heure.

• Les travaux dirigés, les travaux pratiques ont lieu par petits groupes à divers horaires. Tu choisies les horaires qui te conviennent en fonction des possibilités. Bien souvent, par manque de TD, TP, la possibilité de choix n'est pas grande. Les premiers pénalisés sont ceux qui sont salariés et qui ne peuvent être disponibles, d'autant que les TD du soir disparaissent de plus en plus.

Quand on n'a pas eu ses examens en juin, que l'on soit en Contrôle continu ou en examen terminal, on peut tout repasser à la session d'examen de septembre.

CALENDRIER DE L'ETUDIANT

A L'UNEF

<p>Septembre</p> <p>Octobre</p>	<p>C'est la période des inscriptions pédagogiques : je choisis mes horaires de T.D. Faire attention au chevauchement entre T.D.</p>	<ul style="list-style-type: none"> réunion d'information avec les nouveaux syndiqués. Organisation des différentes commissions d'entraide : coop, ciné-club, bourse aux livres.
<p>Fin octobre</p> <p>début novembre</p> <p>jours fériés : 1^{er} et 11 nov.</p>	<p>C'est la rentrée !</p> <ul style="list-style-type: none"> tu découvres la fac, le R.U., tu cherches la bibliothèque si tu as un problème personnel ou concernant l'ensemble de ton T.D) adresse-toi à l'élu UNEF. tu penses déjà à préparer tes vacances de Noël (stages UCPA...) on fait un pot de rentrée. ne reste pas dans ton coin, travaille avec 2 ou trois copains car tu seras moins isolé. 	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe d'étude UNEF organise l'action pour faire doubler un ampli surchargé. organisons des groupes de travail. on débat sur la nouvelle loi d'orientation.
<p>Fin novembre</p> <p>début décembre</p>	<p>Déjà les premières interrogations, des devoirs à rendre, des exposés à préparer.</p> <ul style="list-style-type: none"> essaie d'étaler ton travail, tes exposés pour ne pas être surchargé en période de partiels. 	<ul style="list-style-type: none"> Les élus UNEF et les candidats aux élections préparent des cahiers de revendications pour se battre dans le conseil d'UER. On édite les polys de cours et les annales d'examen pour les révisions.

<p>Janvier</p> <p>Février</p>	<ul style="list-style-type: none"> Elections universitaires. Tu votes pour avoir des élus étudiants qui te défendent, agissent avec toi, des élus UNEF. Commence à préparer tes partiels. <p>C'est la période des partiels. Il ne faut pas se paniquer, on peut toujours se rattraper (voir le contrôle continu).</p> <ul style="list-style-type: none"> Elections au CROUS : tu votes à nouveau, mais cette fois pour élire des étudiants qui se battent dans les CA du CROUS pour développer l'aide sociale... 	<p>Le groupe d'étude organise une fête de fin d'année.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les groupes de travail du groupe d'études UNEF sont en pleines révisions pour mieux réussir les examens. Les candidats au CROUS mènent campagne.
<p>Mars</p> <p>Avril</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt des dossiers de demande de logement en Cité U Retrait des dossiers de demande de bourse, pour être « pion » dans un lycée... Pour les bourses, le dossier doit être rendu avant le premier mai. 	<ul style="list-style-type: none"> 2^e série de polys UNEF pour les examens de fin d'année. battons-nous pour obtenir un plus grand nombre de boursiers. pour obtenir des copies anonymes aux examens et de meilleurs règlements.
<p>Mai</p> <p>Juin</p>	<ul style="list-style-type: none"> Examens. Fête de fin d'année universitaire Pour les résultats, demande l'aide de l'élu UNEF si tu as un problème 	<ul style="list-style-type: none"> Battons-nous pour participer aux jurys On se prépare à accueillir les nouveaux étudiants qui viennent d'avoir leur bac.

ETRE BENEFICIAIRE DU CROUS

Les CROUS sont un des éléments principaux de l'Aide sociale aux étudiants. Ils gèrent les Restaurants Universitaires, les Cités Universitaires et d'autres services. Dans la Région parisienne, les services du CROUS sont bien souvent inadaptés aux universités et insuffisants par rapports aux besoins des étudiants. Des élus étudiants de l'UNEF siègent aux Conseils d'administrations des trois CROUS de la Région parisienne (Paris - Créteil - Versailles), ils y défendent les intérêts des étudiants, se battent pour l'amélioration et le développement des œuvres universitaires.

Qui est bénéficiaire des CROUS ?

Etre bénéficiaire des CROUS, permet de payer le tarif « étudiant » au restau-U, à la Cité-U. Les étudiants qui ne sont pas bénéficiaires paient le tarif passager.

COMMENT ETRE AFFILIE AU CROUS

Dans toutes les universités (sauf Paris IV et Paris XIII), dans les prépas et les grandes écoles, l'affiliation est automatique et se fait en même temps que l'inscription en fac.

CONDITIONS GENERALES

Conditions	Etudiant français	Etudiant étranger non boursier
Etablissement fréquenté	ouvrant droit à la Sécurité sociale étudiante	ouvrant le droit à la Sécurité sociale étudiante et permettant d'avoir une autorisation de séjour
Agé au 1 ^{er} nov. de l'année en cours	moins de 26 ans reculé d'un temps égal au service militaire	Pour la 1 ^{re} inscription en 1 ^{re} année de 1 ^{er} cycle moins de 30 ans Si déjà diplômé dans ton pays d'origine et vient préparer une spécialisation, moins de 35 ans
Ressources en dehors des bourses et aides diverses	Pas d'emploi rémunéré à plus de 2 500 F/mois	pas d'emploi rémunéré à plus de 2 500 F/mois
Scolarité	avoir obtenu un succès ou l'admission dans l'année supérieure au cours des deux années précédentes	avoir obtenu un succès ou l'admission dans l'année supérieure - au cours des deux années précédentes
Dérogations	aux conditions d'âge et de succès scolaire pour motif d'ordre médical, familial ou professionnel	dérogations individuelles uniquement

Pour les conjoints français ou étrangers même s'ils ne sont pas étudiants sous réserve qu'ils n'ont pas 26 ans.

* CROUS PARIS
39, av. Georges Bernanos
75005 - PARIS
Tél. 329.12.43

1) PARIS Les étudiants des Universités intramuros (de Paris 1 à Paris 9) dépendent du CROUS de PARIS.

* CROUS VERSAILLES
Lycee Marcel Roby
78000 - ST GERMAIN EN LAYE
Tél. 973.42.80

2) VERSAILLES Les étudiants de PARIS 11 (Orsay et Sceaux) et de PARIS 10, dépendent du CROUS de VERSAILLES.

* CROUS CRETEIL
81, rue du Pont de Creteil
94100 - CRETEIL
Tél. 885.95.85
Heures d'ouvertures de bureau
9H. à 12H. 14H30 à 17H30

3) 70, avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL CEDEX
Tél. 377.12.51 (lignes groupées)

QUELS SONT LES AUTRES SERVICES DU CROUS ?

En dehors des Cités-U et des Restau-U, les CROUS gèrent d'autres services qui concernent notre vie d'étudiant : voyages, assistance sociales, Service Liaison Etudiant-Entreprises (SLEE), etc.

Service Social :

Il devrait informer, aider financièrement l'étudiant. Il se résume surtout aux permanences des assistantes sociales.

Une permanence de trois ou quatre demi-journée est assurée sur chaque université. Se renseigner au Centre d'Information, sur le lieu et les horaires de l'assistante sociale.

Le Service liaison étudiants-entreprises :
trouve (parfois) des emplois temporaires pour l'année ;

Organise l'information sur les débouchés le monde du travail, s'adresser au siège du CROUS, par manque de moyens financiers ce service est étouffé, et ne peut jouer son rôle, les élus UNEF exige le doublement immédiat de son budget.

Voyage :

Une association ou siègent les élus UNEF au CROUS offre des voyages et charters à prix étudiant c'est l'OTU (Organisation pour le Tourisme Universitaire).

Pour renseignement et reservation : OTU,
137 Bd St Michel PARIS 5ème - Tél.
329 12 88 ;

CULTURE & SPECTACLES :

En Région Parisienne fonctionnent trois centres culturels du CROUS qui offrent leurs services aux étudiants à des conditions avantageuses (Des cinés-clubs, de la danse de la vidéo, etc....).

*Centre Culturel de l'Abbaye : 12 rue de l'Abbaye PARIS 6ème - Tél. 354 30 75.

*Centre Culturel Censier : 3, 5 rue Censier PARIS 5ème Tél. 337 93 40 et 41.

*Maison des Beaux Arts : 11 rue de Beaux Arts PARIS 6ème - Tél. 354 10 99.

De même le CROUS de Paris propose des billets de spectacles à prix réduit, leur liste est publiée chaque mois dans les Resto U.

Renseignements - ventes :

Au CROUS de Paris - 39 av G. Bernanos Paris 5ème. Tél. 329 12 43 poste 324 et 323.

SANTÉ :

Centre de Santé :

Le centre de santé est gratuit pour les étudiants assurés sociaux et membres de la MNEF, de la SMEREP, de la MGEN et de la MOGEN. Pour les autres, il suffit de payer le ticket modérateur.

Il s'agit du

Centre HOSTATER
24, rue de la Harpe
Paris 5ème
Tél. 354 25 60

POUR TE DEFENDRE QUI SONT TES ELUS UNEF AU CROUS ?

Ce sont comme toi des étudiants, qui sont élus pour 2 ans dans les Conseils d'Administration du CROUS.

Ces élus UNEF peuvent t'aider :

- Pour obtenir une aide du Fond de Solidarité universitaire ;
- Pour obtenir une chambre en Cité-U ;
- Pour obtenir une bourse.

Ils agissent au niveau de chaque fac, pour que les services du CROUS (cafétéria, R.U.,...) s'améliorent, que l'aide sociale se développe.

Pour tous ces problèmes, contacte-les en écrivant à UNEF, secrétariat des élus au CROUS

11, rue Godot de Mauroy - 75009 PARIS

TES ELUS AU CROUS

• CROUS de Paris
Catherine LEGER
Denis KRYS
Fabrice LECOMTE

• CROUS de Versailles
Michel PERNET
Laure ARNOULD
Pierre RINCON
Arnaud DEVRED

• CROUS de Créteil
Hervé GUILLEMET
Denis BOUMANDIL
Francis STRUBEL
Marc NIVET
Catherine CROENNE

LES BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les bourses de l'enseignement supérieur sont en nombre bien trop limité et ont un montant réduit par rapport aux besoins et au nombre d'étudiants qui devraient en bénéficier.

Seulement 9 % des étudiants sont boursiers.

De plus, par manque d'information, du fait des tracasseries administratives, beaucoup d'étudiants qui sont en droit d'obtenir une bourse ne font pas toujours la demande.

POUR Y AVOIR DROIT, IL FAUT :

- être titulaire du bac depuis moins de trois ans, avoir moins de 26 ans lors de la première inscription en fac.
- être de nationalité française ou être enfant de travailleur étranger travaillant en France au moins depuis deux ans.
- Ne pas être salarié sauf pendant les vacances universitaires, ou bien être chargé d'un service partiel, de surveillance ou d'enseignement public ou privé, ou encore être étudiant en médecine (stages hospitaliers rémunérés + bourse sont cumulables).

Quels sont les critères d'attribution ?

Les bourses de l'enseignement supérieur doivent permettre à des jeunes issus de milieux défavorisés d'entrer et de poursuivre des études à l'université.

Plusieurs critères permettent d'évaluer la situation sociale de la famille :

- les points de charge
- les revenus des parents déclarés l'année précédente.

(pour l'année 82/83 il s'agit de la déclaration d'impôt de 81 donc des revenus de 80)

L'attribution d'une bourse et son échelon sont calculés en fonction du nombre de points de charge et du revenu des parents.



Quel est le montant des bourses :

Taux des échelons de bourse d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 81-82

	Taux	Taux majoré (année de retour du service national)
1 ^{er} échelon (pour des revenus compris entre 47 200 et 49 300 F pour 15 Points de charge)...	4 680 F	7 020 F
2 ^e échelon.....	5 346 F	7 794 F
3 ^e échelon.....	6 12 F	8 604 F
4 ^e échelon.....	6 678 F	9 378 F
5 ^e échelon.....	7 344 F	10 188 F
6 ^e échelon (pour des revenus inférieurs à 33 700 F pour 15 points de charge)....	8 154 F	11 124 F

La bourse est accordée pour un an. Elle est payée par trimestre pendant la période universitaire d'octobre à juin.

COMMENT FAIRE TA DEMANDE ?

— S'adresser fin mars, début avril au service des bourses de la fac ou au service des bourses du rectorat.

— Dossier à remettre avant le 1^{er} mai. Y joindre les formulaires remplis et l'année d'imposition ou de non imposition des parents de l'année 81. En cas de chômage les revenus de l'année 82 sont pris en compte.

Dans certains cas, les dossiers peuvent être pris en compte même après la date limite de dépôt.

A noter : les bourses ne sont pas renouvelées en cas de redoublement sauf dans certains cas : maternité, raisons de santé, service national, réorientation vers un IUT ou une section de technicien supérieur.

Les autres cas, après avis des enseignants, sont de toute façon étudiés en **commission d'attribution** des bourses.

Les élus UNEF siègent dans cette commission. Ils y défendent pied à pied les dossiers des étudiants, il faut faire appel à eux quand il y a problème.

Le résultat de la démarche est connu avant la fin juillet.

L'étudiant boursier est dispensé du paiement des droits d'inscription.

IMPORTANT :

Un dossier déposé qui a été refusé peut être réexaminé en cours d'année si la situation de l'étudiant s'est aggravée et exige l'obtention d'une bourse.

De même, toujours selon la situation sociale, une bourse peut être réévaluée en cours d'année universitaire.

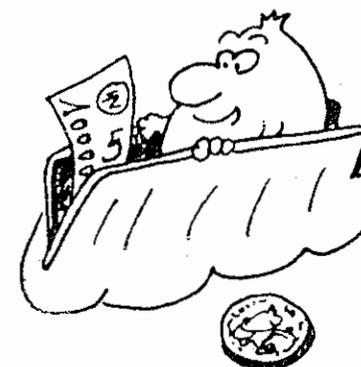
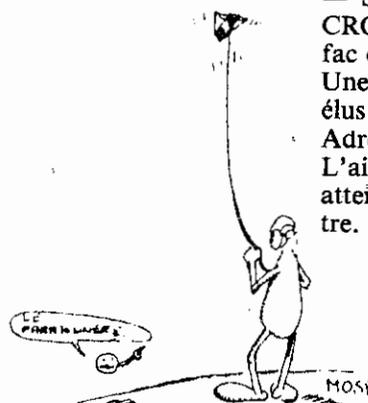
Le Fond de Solidarité Universitaire

Le F.S.U. dépend du CROUS. Il permet de fournir une aide financière aux étudiants qui ont momentanément des difficultés.

— S'adresser à l'assistante sociale du CROUS qui tient des permanences à la fac et remplir un dossier.

Une commission F.S.U. où siègent des élus UNEF se réunit chaque semaine. Adresses-oi à eux pour être appuyé.

L'aide maximum qui peut être allouée atteint 2 500 F renouvelable par trimestre.



• Les prêts d'honneur :

Ils sont réservés aux étudiants non boursiers, les dossiers sont retirés et à déposer au rectorat avant la rentrée universitaire. Prends contact avec les élus UNEF en cas de difficulté, des élus au conseil d'université siègent à la commission rectorale.

ETRE SALARIE

Cela pose, sans nul doute, un grand nombre de difficultés pour suivre normalement ses études parce qu'aujourd'hui l'université n'est pas adaptée à cette réalité du salariat étudiant.

Alors que 35 % des étudiants sont salariés à plein temps ou à temps partiel, les T.D. du soir disparaissent faute de crédits, très peu de polys existent ou bien ils sont chers.

Parce que beaucoup d'étudiants n'ont pas le choix financièrement, ou bien parce que d'autres raisons les y incitent, le salariat étudiant est un éréahte que l'université doit vraiment prendre en compte et s'adapter pour que les étudiants salariés réussissent leurs études. Dans le même temps l'aide sociale directe et indirecte doit être largement développée pour éviter aux étudiants les plus défavorisés d'avoir recours au salariat surtout dans les premières années d'études.

I. Une solution intéressante : Etre MISE

Maître d'internat ou surveillant d'externat dans un lycée, un LEP ou un CES.

Quelles sont les conditions requises ?

- Etre étudiant et de nationalité française
- avoir entre 18 et 29 ans
- Etre en 1^{er} cycle d'étude lors de la première demande
- Résider ou étudier dans l'académie où est faite la demande
- Jouir de ses droits civiques et être en règle avec le service national.

Quand et où s'adresser pour faire sa demande ?

Les dates de retrait et de dépôt des dossiers sont variables d'un rectorat à l'autre.

Pour être sûr d'être dans les délais, il convient de s'adresser au **service MISE du rectorat courant février pour retirer un dossier.**

Comment choisir le lieu de son affectation ?

Les lycées, CES et LEP de Paris et de la petite couronne sont largement pourvus en surveillant ce qui n'est pas le cas de la grande banlieue qui en manque

— si tu dépends des Rectorats de Versailles ou de Créteil ;

— Si tu veux un poste de MISE à temps complets :

demande un poste en grande banlieue. Inconvénient majeur : le temps passé dans le transport.

— Pour Paris, il existe des demi-postes ou des remplacements, ce qui permet ensuite d'obtenir un poste à temps complet.

Les Services MISE de la Région Parisienne :

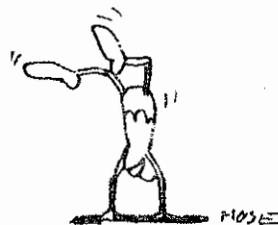
• **Académie de Paris :** annexe du Rectorat, 12, rue Curial - 75019 Paris - Tél. : 200.67.46.

• **Académie de Créteil :** Rectorat, 7, rue E. Renan - 94110 Arcueil - Tél. : 657.11.90.

• **Académie de Versailles :** Rectorat, 45, avenue des Etats-Unis - 78000 Versailles.

A noter : l'existence d'une catégorie de **Maître de demie Pension** dont le travail consiste à surveiller les cantines entre midi et deux heures.

L'embauche est directement assurée par les chefs d'établissement.



II. Quelques adresses pour trouver un travail à temps complet ou partiel :

- **Le Service Emploi de l'UNEF**
Des offres d'emploi susceptibles de convenir à un(e) étudiant(e) sont mises sur fiches et peuvent être consultées :
71, rue d'Aboukir (local de l'UGE)
75002 Paris - Métro : Sentier

• **Les Services Liaisons Etudiant Entreprise du Crous (le SLEE)**
pour pouvoir l'utiliser :

— Se rendre au siège du CROUS en présentant sa carte d'étudiant et sa carte de CROUS.

— Adresses des SLEE des 3 CROUS de la Région parisienne :

Pour le CROUS de Paris :

- Dans la cafétéria du Restau-U Bullier
39, av. Georges Bernanos - 75005 Paris
Métro Port Royal - Tél. : 329.12.43

Pour le CROUS de Versailles :

- à la Cité Universitaire d'Antony - dans les locaux du Service Culturel du CROUS
Tél. : 661.33.04

Sur le campus de Nanterre :

- Dans les locaux du Service Culturel du CROUS
Tél. : 725.92.34

Sur le campus d'Orsay :

- Dans les locaux du CROUS - Bât. 499
Tél. : 941.78.59

Pour le CROUS de Créteil

- Au CROUS - 70, av. du Général de Gaulle - 94000 Créteil.

COMMENT TE LOGER ?

Les conditions de logement dans la région parisienne sont difficiles : les appartements, les chambres à louer sont chers, les chambres en cité universitaire en nombre bien trop insuffisant (en moyenne 1 chambre pour 30 étudiants). L'une des principales revendications de l'UNEF est la construction de **10 000 chambres** dans la région parisienne et l'acquisition par le CROUS d'un plus grand nombre d'appartements en HLM. Cela, afin de permettre à plus de jeunes de familles défavorisées de rentrer en fac et de poursuivre leurs études.

La demande pour chambre en cité

FAIRE UNE DEMANDE AU CROUS qui dépend de son académie avant la fin mai. Des prolongations vont jusqu'à juillet.

• Attention : les cités-U de Paris-intramuros sont réservées aux étudiants de deuxième et troisième cycle, mais si tu étudies à Paris, tu peux avoir une chambre dans le CROUS de Versailles ou de Créteil. Réclamer un dossier en écrivant au CROUS. Joindre une enveloppe 23 x 32 timbrée à 2,50 F.

Si ton dossier a été déposé tardivement ou si il a été refusé à la première commission d'admission, tu peux être mis sur la liste d'attente.

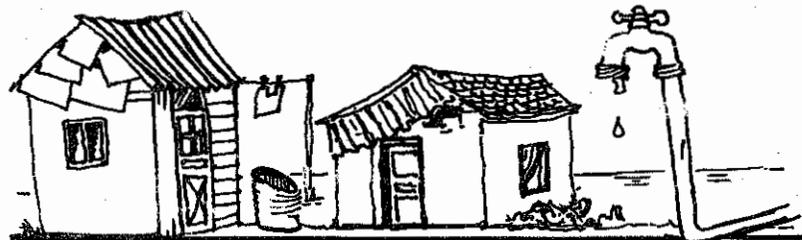
Pour être admis

Il faut être bénéficiaire du CROUS, et répondre à différents critères :

— la situation sociale des parents,
— l'éloignement du domicile (au dessus de 50 km, l'étudiant devient prioritaire),

— pour une réadmission, les résultats universitaires comptent. Il faut justifier d'un succès durant deux ans,
— l'âge limite est de 26 ans, 35 ans pour les étudiants étrangers.

L'admission est prononcée par le directeur du CROUS après avis d'une **commission** où siègent les **élus UNEF au CROUS**, les **élus FRUF** (syndicats des résidents) aux Conseils de Résidence. Dans ces commissions, nous combattons l'arbitraire, la remise en cause du caractère social du recrutement, nous défendons chaque dossier en tenant compte de la situation sociale de l'étudiant.



BIDONVILLE UNIVERSITAIRE

Pour te défendre adresse-toi à la

Fédération des Résidences Universitaires

de France (FRUF)

R.U.A. D 7

92160 ANTONY

Tél. : 661.33.04 poste 693

La vie à la Cité



Pour ne pas rester isolé, dès que tu arrives à la Cité contacte la FRUF. Le but de l'association FRUF de la Cité est d'organiser et d'animer la vie collective de la Cité, de défendre les résidents.

• **POUR ANIMER LA CITE**, la FRUF organise des Clubs (photo, discothèque...), des ciné-clubs, ouvre des foyers...

• **SE DEFENDRE A LA CITE**, la vétusté des locaux, le manque de crédits, les hausses permanentes des loyers ont obligé les résidents à lutter tout le long de l'année.

La FRUF a mené ces luttes, en faisant signer des pétitions, en organisant des rétentions de loyers pendant plusieurs mois.

• Dans toutes les cités, il existe des conseils ou des comités de résidents. Ce sont des conseils consultatifs composés pour une moitié de représentants de l'administration et pour l'autre de résidents élus chaque année.

Cette année pour protester contre les hausses répétées, les étudiants ont voté à 60 % pour les listes présentées par la FRUF.

Les autres possibilités de logement

• LES FOYERS

Les foyers proposent soit l'hébergement simple, soit la demi pension, soit la pension complète.

D'une manière générale les réservations s'effectuent dès le mois d'avril.

Dans la Région parisienne, il existe de nombreux foyers de jeunes travailleurs accessibles également à des étudiants.

Voici quelques adresses :

ALJT

(association pour le logement des jeunes travailleurs)

12-14, rue de l'Eglise - 75015 Paris

Tél. : 577.88.63

Pour résider, être pourvu d'un emploi régulier ou poursuivre des études n'ouvrant pas droit au CROUS.

CLJT

(centre de logements des apprentis et jeunes travailleurs de la Région parisienne)

1, rue Royer-Collard - 75005 Paris

Tél. : 329.38.10

ouvert aux étudiants salariés à mi-temps.

l'UFJT

(Union des foyers de jeunes travailleurs)

46, rue Decamps - 75016 Paris

Tél. : 503.12.00

L'UFJT édite une brochure donnant la liste des foyers (4,40 F).

Pour se procurer la liste de tous les foyers d'étudiant(es) de la Région parisienne, écrire à :

UNEF - secteur Paris

11, rue Godot de Mauroy - 75009 Paris

• CHEZ LES PARTICULIERS

Le Service Logement de l'UNEF

— Fichier d'offres de chambres, d'appartements, de studios de particuliers loués sans frais d'agence.

Ce service est tenu tous les jours de la semaine par des étudiants syndiqués bénévoles.

La consultation du fichier est de 10 F.

Adresse : UGE - 71, rue d'Aboukir

75002 Paris

Métro : Sentier

Quels sont tes droits de locataire ?

Une nouvelle loi concernant notamment les droits des locataires doit paraître prochainement, mais ces quelques points sont tout à fait valable actuellement.

• LE CONTRAT DE LOCATION

Avant de s'engager, prendre des précautions.

— Constaté l'état des lieux.

L'état des lieux doit être établi en présence du locataire, par le propriétaire ou son représentant. Il doit comporter les observations du locataire et la signature des deux parties. Les remarques doivent être claires. Un exemplaire doit être remis au locataire.

— déterminer le secteur locatif du logement intéressé (important pour le prix du loyer).

• secteur I : logements construits avant le 1^{er} septembre 1948,

• secteur II : logements HLM

• secteur III : logements non réglementés. — logements anciens avec baux de 6 ans,

— logements neufs (sauf ceux ayant bénéficié d'une aide de l'Etat).

• LE DÉPÔT DE GARANTIE DES LOCATAIRES

Caution que demande souvent le propriétaire au locataire qui entre dans un logement. Ce dépôt ne peut pas dépasser le montant de deux mois du loyer principal (charges non comprises). Ce dépôt doit être restitué au locataire dans un délai maximal de 3 mois à compter de son départ.

Le propriétaire ne peut pas conserver la caution à sa guise, ni exiger une remise en état du logement ; cependant des déductions peuvent être faites si il y a lieu.

• REPARATIONS ET TRAVAUX

— Les réparations nécessitées par le maintien en bon état du logement sont à la charge du propriétaire (murs, portes, fenêtres, peinture, grosse plomberie...).

— Par contre, l'entretien courant et les petites réparations sont à la charge du locataire.

• LE BAIL A LOGER

Lorsqu'il existe, ce qui n'est pas indispensable, il doit être écrit.

Il indique notamment la durée de location, les engagements mutuels du locataire et du propriétaire.



• EXPULSIONS

Un congé n'est pas une expulsion

Le locataire qui reçoit congé de son propriétaire par lettre ou par acte d'huissier n'est pas obligé de partir. En effet, nul ne peut être expulsé sans jugement de tribunal.

Pas d'expulsion sans jugement

Le propriétaire qui a donné congé est tenu de le faire valider par le tribunal d'instance.

Si le juge prononce cette validation, le locataire peut être expulsé.

Même si l'occupant n'a jamais été locataire et a pénétré illégalement dans le logement, il ne peut pas être expulsé sans jugement.

Entre le 1^{er} décembre et le 15 mars de chaque année, aucun jugement d'expulsion ne peut être exécuté par la force publique.

• Ce que tu dois savoir sur les impôts locaux.

En principe tout le monde doit payer les impôts locaux qui sont une taxe municipale qui ne prend pas en compte la situation de celui qui les paye. Cependant, il est possible de se faire dégrever en menant une action auprès de la mairie. Pour cela, il faut que tu fasses une lettre de demande de dégrèvement en expliquant la situation d'étudiant à la mairie de ton domicile.

Pour tout problème concernant le logement, tu peux t'adresser à la :
C.N.L. (Confédération nationale du logement)

Tél. : 857.04.64 ou 702.96.20

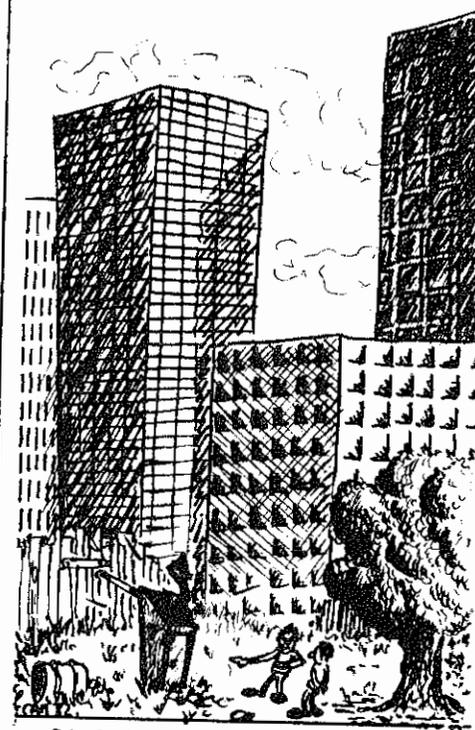
CNL - Paris - 62, bd Richard Lenoir
75011 Paris
Tél. : 700.96.20

CNL - Hauts de Seine - 34, rue d'Alsace
92300 Levallois
Tél. : 739.59.12

CNL - Seine Saint-Denis - Cité Gaston
Rouland, rue Roger Salengro - Bât. D -
Esc. 21 - Rez-de-chaussée
93700 Drancy
Tél. : 830.04.00 - 830.00.09

CNL - Val de Marne - 27, av. Lucien
Français - esc. 2
94400 Vitry sur Seine
Tél. : 681.21.77

Tu peux également avoir recours à l'aide juridique (voir page 51).



COMMENT SE NOURRIR ?

AU RESTAU-U

En tant qu'étudiant, tu es normalement bénéficiaire des œuvres universitaires (CROUS).
Donc tu as accès aux Restaurants Universitaires.

1) Le système des tickets

La présentation de la carte d'étudiant ou de la carte du CROUS.

La vente des tickets se fait par carnet de 10.

* à l'entrée des resto U. en gestion directe (de 11H. 30 à 13H. 45)

* à l'entrée de certains restaurants agréés.

Les cartes de CROUS sont valables sur les trois académies parisiennes (Créteil, Versailles, Paris)

2) Les horaires d'ouvertures

Ils ne sont pas uniformes mais la règle générale est

- le midi : de 11H. 30 à 13H. 45

- le soir : de 18H. 30 à 20H.

Des affiches apposées à la porte des Resto U. indiquent les resto U. ouverts le week-end.

3) La liste des Resto U.

PARIS :

ASSAS

92, rue d'Assas - 75006 PARIS
Tél. 633.61.25

BICHAT

16, rue Huchard - 75019 PARIS
Tél. 263.84.20

BULLIER

39, avenue G. Bernanos - 75005 PARIS
Tél. 329.12.43

CENSIER

3, rue Censier - 75005 PARIS
Tél. 535.41.24

CHATELET

10, rue Jean Calvin - 75005 PARIS
Tél. 331.51.66

C.H.U. NECKER

156, rue de VAUGIRARD 75015 PARIS
Tél. 578.61.28. Poste 371

C.H.U. PITIE SAPLPETRIERE

105, Bd de l'hôpital - 75013 PARIS
Tél. 535.12.63

CITEAUX

4, rue de Citeaux - 75012 PARIS
Tél. 343.00.10

CLIGNANCOURT

Rue Francis de Croissant - 75018 PARIS
Tél. 255.01.17

CONCORDIA

41, rue Tournetort - 75005 PARIS
Tél. 331.75.16

CUVIER

8 bis, rue Cuvier - 75005 PARIS
Tél. 325.46.65

DAREAU - J.C. PROST

13-17, rue Dareau - 75014 PARIS
Tél. 535.05.92

DAUPHINE

Avenue de Pologne - 75016 PARIS
Tél. 505.14.10

GRAND PALAIS

Cour la Reine - 75008 PARIS

MABILLON

3, rue Mabillon - 75005 PARIS
Tél. 325.66.23

CRETEIL :

94000 CRETEIL, av. du Gal de Gaulle
93000 BOBIGNY, 74, av. Marcel Cochin
94700 MAISONS ALFORT, 4, rue P. Curie
94100 SAINT MAUR : av. Pierre Sémard
93200 SAINT DENIS : Place du 8 Mai 45
93430 VILLETANEUSE : rue J.B. Clément

VERSAILLES :

92160 ANTONY : route de Versailles
92290 CHATENAY-MALABRY : rue J.B. Clément
92260 FONTENAY AUX ROSES : rue des Saints Sauveurs
92100 MONTROUGE : rue M. Arnoux
92330 SCEAUX : 55, rue Desgranges
92000 NANTERRE : 2, rue de Rouen
92600 ASNIERES : rue des Grésillons
92800 PUTEAUX : quartier de la Défense
92410 VILLE D'AVRAY : 1, chemin Desvalières
91400 ORSAY : 1, Bat. 306, Faculté des Sciences
91400 ORSAY - 2 : Bat. 230
91400 ORSAY - 3 : rue A. Fleming
78000 VERSAILLES : 2, av. de Paris

Les restaurants universitaires agréés par le CROUS

Ecole Supérieure de Physique et de Chimie
10, rue Vauquelin - 75005 PARIS
Foyer Musulman
115, Bd Saint Michel - 75005 PARIS
Foyer Israélite
5, rue de Médicis - 75006 PARIS
Restaurant du Conservatoire de Musique
14, rue de Madrid - 75008 PARIS
Ecole Supérieure de Commerce de Paris
79, Avenue de la République - 75011 PARIS
Ecole Professionnelle de Dessin Industriel
163, rue Saint Maur - 75011 PARIS
Ecole de Télécommunications
46, rue Barrault - 75013 PARIS
Cité Universitaire Internationale de Paris
19, Bd Jourdan - 75014 PARIS
Restaurant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
49, rue de Tocqueville - 75017 PARIS

Nouveauté intéressante :

Pour les étudiants qui travaillent pendant les vacances et qui financent une partie de leurs études avec ce qu'ils ont gagné.

Ils peuvent se procurer : le Livret d'Epargne Populaire (LEP)

1. Il est destiné à ceux qui paient moins de 1 000 F d'impôts par an.

2. Son plafond maximum :
5 000 F pour 1982
10 000 F pour 1983.

3. Intérêt fixe : 8,50 %

• Intérêts sous forme de prime, 7 mois après l'ouverture du compte. Cet intérêt est calculé de façon à permettre le maintien du pouvoir d'achat en fonction de l'indice INSEE.

4. On peut l'ouvrir dans les banques et les caisses d'épargne.



COMMENT TE SOIGNER ?

Les difficultés financières d'un grand nombre d'étudiants pour se soigner, la vie morose en cité, la nourriture des Restaurants Universitaires, un train de vie effréné d'étudiant salarié, tout cela ne favorise pas un bon équilibre physique et psychique.

Sur le terrain de la Santé, l'UNEF mène une action importante pour améliorer le régime de Sécurité sociale et mutualiste, pour que soient créés des centres de Santé, pour informer les étudiants de tous leurs droits dans ce domaine.

C'est lors de ton inscription administrative que tu t'affilies à la Sécurité sociale étudiante et à la mutuelle de ton choix.

As-tu droit à la Sécurité sociale étudiante ?

OUI — Si tu as plus de 20 ans ou si tu les auras entre le 1^{er} octobre 82 et le 30 septembre 83.

— l'âge limite de 26 ans, peut-être reculé.

NON — Si tu as moins de 20 ans, tu dépends alors de la Sécurité sociale de tes parents.

— Si tu es salarié plus de 200 heures par trimestre ; tu es alors affilié au régime salarié de la Sécurité sociale.

• Tu es couvert par la Sécurité sociale Etudiante du 1^{er} octobre 82 au 30 septembre 83.

• La Sécurité sociale Etudiante rembourse environ 70 % des soins.

• Par une convention passée entre la Sécurité sociale Etudiante et les Mutuelles : c'est selon ton choix la section locale de la MNEF ou de la SMEREP qui te rembourse tes prestations.

Es-tu obligé de t'affilier à une mutuelle Etudiante ?

NON, MAIS C'EST FORTEMENT CONSEILLÉ

Avantages :

- La Mutuelle complète les remboursements de la Sécurité sociale.
- Selon la Mutuelle (la MNEF en particulier), plusieurs services et centres de Santé sont accessibles aux étudiants.

Quelle mutuelle choisir ?

• **La SMEREP** : Mutuelle privée créée pour concurrencer la MNEF, elle est déconseillée ; fixant des tarifs dégressifs (plus tu paies, plus tu es remboursé), elle favorise l'inégalité sociale des étudiants.

Elle n'offre pratiquement aucun service et centre de santé.

• Quand les parents font partie de l'Education nationale, il est possible d'être affilié à leur mutuelle : la MGEN et d'être bénéficiaire type B.

• **LA MNEF : Mutuelle Nationale des Etudiants de France.**

Créée par l'UNEF en 1948, la MNEF est à l'origine gérée par les étudiants sous contrôle du gouvernement.

Malgré une gestion désastreuse de la MNEF depuis plusieurs années qui la détourne de sa vocation première.

Nous te conseillons de choisir la MNEF

Parce qu'elle a les potentialités d'être à nouveau la mutuelle de tous les étudiants et que nous nous y battons pour conquérir le droit à la Santé pour tous.

• Elle a un tarif unique pour tous les étudiants : 265 F).

• Ses compléments de remboursement permettent dans un grand nombre de cas d'atteindre les 100 % de remboursements.

• Elle offre un grand nombre de services, et des centres de Santé, pour la Région parisienne :

**Centre MNEF
22, bd Saint-Michel
75005 Paris**

• Certaines pharmacies offrant le tiers payant permettent, avec la carte MNEF, de ne pas avancer d'argent.

• Pendant des années, l'ancien gouvernement ne payant pas sa part à cherché à asphyxier financièrement la MNEF.

• Dans le même temps, la direction de la MNEF n'a rien fait pour appeler les étudiants à se battre pour que le gouvernement prenne ses responsabilités. préférant faire payer les étudiants en augmentant la cotisation passée en 7 ans de 70 F à 265 F (310 % d'augmentation !)

• De plus, cette même direction préfère supprimer des centres de Santé et utiliser l'argent des étudiants pour créer des services qui n'ont rien à voir avec la Santé (Radio libre, coopérative,...). Même si ces services sont utiles, nous pensons que la priorité, aujourd'hui, est de développer des moyens pour le droit à la Santé pour tous les étudiants.

• Cette mauvaise gestion se traduit en Région parisienne par une attente beaucoup trop longue de nos remboursements (3 mois environ).



L'action de l'UNEF pour conquérir le droit à la Santé pour tous

L'UNEF se bat :

- pour que la cotisation de la MNEF n'augmente pas,
- pour que le gouvernement prenne ses responsabilités et paie sa part financière à la MNEF,
- pour que les services de Santé se développent, que d'autres soient créés pour mieux répondre aux besoins des étudiants.

• pour que le fonctionnement de la MNEF soit démocratique, que les adhérents puissent dire leur mot et prendre part réellement à la gestion de la MNEF.

Nous, syndiqués à l'UNEF, sommes présents à l'intérieur de la MNEF pour rendre la mutuelle aux étudiants.

Alors ADHERE A LA MNEF et BATS TOI AVEC NOUS.

La médecine préventive

— Tous les étudiants inscrits à l'université ont une visite médicale normalement obligatoire tous les ans.

— On reçoit à cette occasion une convocation à son domicile.

— Il est souhaitable de faire cette visite car pour bon nombre d'étudiants, elle en constitue l'unique surveillance de l'année.

Examens effectués lors de cette visite :

(prise de tension, radio des poumons, détection de maladie vénérienne,...)

Les visites médicales pour les étudiants des universités à **Paris I à Paris XII** se font au :

Dispensaire de l'hôpital International

42, boulevard Jourdan - 75014 Paris
Tél. : 589.47.89 - Métro Cité Universitaire

Pour les étudiants de Paris XIII au
Centre Technique Villetaneuse
Avenue J.-Baptiste Clément
93430 VILLETANEUSE

• Service Inter-Universitaire de médecine préventive

87, rue Jacob - 75006 PARIS
Tél. : 296.89.48/260.27.01 poste 315

SERVICES SOINS
(se renseigner auprès de chaque centre des conditions d'admissions)
• Dispensaire et laboratoire d'analyses médicales
22, bd St-Michel 75006 Paris
Tél. : 325.53.54
• Hôpital International (cf adresse plus haut)

• Centre Hostoter -
dispensaire du CROUS COPAR
24, rue de la Harpe 75005 Paris
TEL : 033.25.60

• Centre Guy Renard
11, rue Josnes 75014 Paris
TEL : 542.41.23

• Centre Edouard Rist
14, rue Boileau 75016 Paris
TEL : 289.80.84

Centres appartenant à la Fédération mutualiste interdépartementale de la région parisienne :

• Centre St-Victor
1, Square de la Mutualité 75005 Paris
TEL : 033.64.26

• Centre du Moulinet
21, rue du Moulinet 75013 Paris
TEL : 581.12.50

• Centre d'exploitation fonctionnelle
24, rue St-Victor 75005 Paris
TEL : 354.64.26 pte 396

• Centre médical de la MGEN
5, rue Caumartin 75009 Paris
TEL : 266.31.34

Place Raoul Dautry 75014 Paris
TEL : 320.12.22

SOINS DENTAIRES

• Centre de soins dentaires « Jean Deliberos »
45, rue Latour d'Auvergne 75009 Paris
TEL : 878.74.86

• Centre de soins garancière
5, rue Garancière 75006 Paris
TEL : 326.63.00

• Centre médical
5, rue du Commandant Lamy 75011 Paris
TEL : 805.14.10

• Cabinet dentaire de la MNEF
22, bd St-Victor 75006 Paris

AUTRES SERVICES

Services médicaux permanence des soins médecine générale de Paris (24 h sur 24) - TEL : 542.37.00

• Service de gardes des médecins de Paris
de 20 h à 8 h - TEL : 578.15.00

BAPU :

Bureau d'aide psychologique universitaire fonctionnant avec des équipes de Thérapeutes qualifiés :
BAPU, 7, bd du Montparnasse TEL 633.25.55
46, rue de Vaugirard TEL 326.05.10

QUELLE BIBLIOTHEQUE ?

Dans chaque centre universitaire existe une bibliothèque ; parfois des UER ont leur propre bibliothèque.

Ces bibliothèques sont plus ou moins bien fournies, les horaires d'ouverture sont bien souvent inadaptés pour des étudiants qui sont salariés ; la plupart ferment à 18 h le soir et sont fermées le samedi.

En dehors des bibliothèques d'universités, existent des bibliothèques interuniversitaires, d'autres qui sont spécialisées dans un domaine.

Voici quelques adresses :

Bibliothèque Sainte-Geneviève
ouverte à tous. Inscription préalable
10, quai du Panthéon - 75005 Paris
Tél. 633.05.15

Bibliothèque de la Sorbonne
Sciences Humaines Lettres
Pas d'inscription, la carte d'étudiant suffit.
17, rue de la Sorbonne - 75236 Paris Cedex 05
Tél. 329.12.13

Bibliothèque Cujas de Droit et Sciences Economiques
2, rue Cujas - 75005 Paris
Tél. : 033.74.44 et 033.79.42

Bibliothèque universitaire centrale des étudiants malades
12, rue Boileau - 75016 Paris
Tél. 525.26.54.

Bibliothèque Beaubourg
Centre Beaubourg
ouverte tous les jours de 10 h à 22 h
sauf le mardi.

S'ENTRAIDER POUR REUSSIR

Ces vingt dernières années, le nombre d'étudiants a été multiplié par quatre. Mais dans le même temps les structures d'accueil et d'aide aux étudiants n'ont pas suivi le même rythme. Tu t'en rendras compte bien vite. La véritable solution pour réussir ses études c'est de s'organiser que ce soit pour soutenir ses élus, agir ensemble ou s'entraider pour régler ensemble les problèmes qui sont à notre portée. C'est pourquoi tout au long de l'année les élus UNEF t'informeront de la situation de la fac, t'appelleront à agir pour que le changement se concrétise dans ton année. Dans le même temps les élus de l'UNEF ont mis en place différents services qui pourront t'aider à réussir tes études ; parce qu'il ne suffit pas de revendiquer, il faut aussi construire nous-mêmes.

Dans chaque fac parisienne, tu pourras trouver :

— la Coop de l'UNEF où tu pourras acheter dès le mois de septembre les

livres neufs ou d'occasion dont tu as besoin.

Tu y trouveras également un service de photocopie à des tarifs très intéressants. C'est là également que tu remettras le texte du polycopié ou du mémoire que tu veux faire éditer. Et bien d'autres choses que tu trouveras dans les pages suivantes.

— le service voyage de l'UNEF qui, pour te donner un avant-goût de ses possibilités, te fait quatre propositions pour cet été. A la rentrée, les élus de l'UNEF te proposeront de partir en week-end avec les étudiants de ton année, pour se connaître, se détendre, découvrir une région ou une activité sportive.

Dès maintenant n'hésites pas à contacter les élus de l'UNEF pour te renseigner car dans plusieurs facs parisiennes il existe d'autres services : un ciné-clubs, foyers, cafétéria... Mais également parce qu'il y a d'autres activités auxquelles tu peux participer.

LA COOP DE L'UNEF

Dans ta fac, tu trouveras dès la mi-septembre, la coopérative de l'UNEF. Mise en place par les élus UNEF, elle te propose dans ton lieu d'études, les produits dont tu as besoin pour étudier au meilleur prix possible.

Tu y trouveras notamment :

LES LIVRES DONT TU AS BESOIN :

Les ouvrages nécessaires pour étudier seront en vente à la coop soit neufs avec la réduction maximale que tu pourras obtenir, soit d'occasion parce que c'est encore moins cher.

LE MATERIEL SCOLAIRE :

que ce soit la papeterie, le petit matériel mais également des calculatrices, des stéthoscopes et tensiomètres...

et dans la période de rentrée, beaucoup d'autres choses encore :

matériel photo, audio-visuel, sportif...

L'équipement nécessaire pour t'installer dans ton appartement

LA COOPERATIVE DES ETUDIANTS DE FRANCE

OÙ TROUVER LES COOP ?

- Tolbiac - salle M2 M6
- Censier - R.d.Ch.
- Clignancourt - salle 208
- Jussieu - sous-sol sous l'amphi 34
- Orsay - amphis 1^{er} cycle
- Saint-Maur - Droit, Sc. Eco. salle 886
- Locaux de l'UNEF des CHU parisiens : St-Pères, Bichat...

DANS TA FAC...

... UN CENTRE DE PHOTOCOPIES

Tout au long de l'année tu vas avoir besoin de photocopies : cours, documents, dessins, etc... au lieu de courir partout pour trouver une photocopieuse en état de marche ou au commerçant proche de la fac, passe à la coop de l'UNEF.

Prix maximum d'une copie **40 centimes** pour un exemplaire au 1.6.82. Avec des tarifs dégressifs, fonction du nombre d'exemplaires.

**Avoir un poly de cours
à un tarif étudiant
c'est possible avec TETRAPOLY
l'imprimerie de l'UNEF**

Bien étudier lorsqu'on est salarié, lorsqu'on a du mal à suivre un cours, cela signifie avoir le texte du cours, le poly. Dans beaucoup de matières, ce poly n'existe pas et lorsqu'il est édité il coûte très cher. Cela a amené les élus de l'UNEF à créer Tétrapoly, une imprimerie vraiment étudiante avec des tarifs tout à fait compétitifs.
Exemple : un polycopié de 350 pages édité pour les 300 étudiants de l'ampli leur reviendrait autour de 50 F pour

avoir un an de cours.
(pris au 1.6.82, impression offset, recto-verso + reliure.).
• S'il n'y a pas de polycopié dans ton année contacte tes élus UNEF, organise avec lui l'édition du poly qui manque, appelle Tétrapoly : 236.96.98.
• Tu veux éditer un recueil de poèmes, une revue : Tétrapoly est là pour ça, jusqu'à 28 centimes le recto-verso, le document relié !.

A TÉTRAPOLY

de l'unef

11, rue Godot de Mauroy
75009 PARIS - Tél. 742.59.40

• Dès le 1^{er} octobre 82, l'UNEF organisera des sorties en week-end autour d'une activité : tennis, équitation, randonnée...
Pour tous renseignements, contactez les élus de l'UNEF ou écrivez à : Service Voyage de l'UNEF, 11, rue Godot de Mauroy, 75009 Paris.

- * POUR CREER UN CINÉ-CLUB, UNE COOP...
- * POUR ANIMER LA VIE DE LA FAC

Je m'associe à l'activité de mon groupe d'étude UNEF.

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

..... TEL :

FACULTÉ : UER :

ANNÉE D'ÉTUDE :

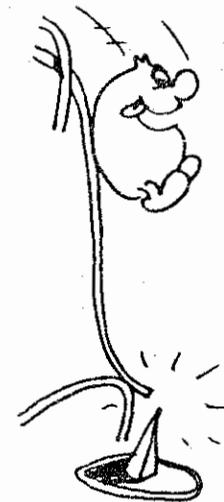
HEURES ÉVENTUELLEMENT DISPONIBLES :

JE VERSE : 10 F

Découper et renvoyer au B.N. - UNEF 11, rue Godot de Mauroy 75009 PARIS.

Des vacances pas chères ! l'UNEF et l'UCPA te proposent...

• **LE BEZ - alpinisme**
Situé en bordure du Massif des Ecrins, dans un vieux village du Briançonnais, le centre du BEZ offre une variété de courses exceptionnelles pour les débutants comme pour les alpinistes confirmés.
Vous passerez successivement des écoles de rochers, de neige, de glace... aux courses d'applications, sans jamais sacrifier le plaisir à l'exploit.
A votre rythme, aussi bien dans la technique que dans le bivouac et l'équipe, vous trouverez une certaine nature.
Prix : stages de 1 semaine : 1 225 F
04/07 - 17/07
18/07 - 31/07
01/08 - 14/08
15/08 - 21/08
22/08 - 28/08



1 semaine : 1 075 F
29/08 - 04/09
05/09 - 11/09
12/09 - 18/09



• **GAVRES - planche à voile**
Au sud de la Bretagne, face à la citadelle de Port-Louis, Gavres est un petit village breton resté traditionnel.
Sur une presqu'île, le centre UCPA bénéficie d'un des meilleurs plans d'eau européens pour la planche à voile.
Débutant ou confirmé, chacun y trouvera le vent, le site, le moniteur à sa pointure.

Stage de 1 semaine : 955 F
Stage de 2 semaines : 1 915 F

18/07 - 31/07
15/08 - 28/08
29/08 - 04/09

Stage de 1 semaine : 840 F

05/09 - 11/09
12/09 - 18/09
19/09 - 25/09

• LES ARCS :

Randonnée-photo en Vanoise
D'étapes en étapes, tout au long de la journée, vous découvrirez le Parc National de la Vanoise, sa faune sa flore. Vous passerez deux ou trois nuits en refuge où vous participerez à l'ambiance, aux images, aux couleurs et aux odeurs de la nature en altitude.

Ce programme permet la formation de groupes photo, avec, pour les débutants, une initiation à la prise de vue.

Au centre, un labo-photo est à votre disposition, alors à vos appareils... mais ne les oubliez pas.

Prix : stages 'une semaine : 870 F

04/07 - 10/07	11/07 - 17/07
18/07 - 24/07	25/07 - 31/07
01/08 - 08/08	08/08 - 14/08
15/08 - 21/08	22/08 - 28/08

1 semaine : 765 F

29/08 - 04/09	05/09 - 11/09
12/09 - 18/09	

Prix tout compris (sauf le voyage jusqu'au centre). Hébergement, restauration, prêt du matériel, cours, assurance.

• D'autres séjours peuvent vous être proposés !

Pour tous renseignements ou inscriptions, prendre contact avec l'UNEF (soit dans ta fac, soit directement au Bureau National - 11, rue Godot de Mauroy 75009 Paris - Tél. 742.59.40).

Pour les inscriptions à un de ces stages, faire vite - le nombre de place est limité. Pour recevoir un catalogue de l'UCPA (un bulletin d'inscription est dedans), découper et envoyer le bulletin ci-contre.



• PAULLAC - Initiation à la croisière

Pour participer à ce stage, deux conditions :

— aimer la mer et la vie d'équipe, avoir déjà barré un dériveur.

Vers l'Atlantique, à travers l'estuaire de la Gironde, vous ferez halte chaque soir dans un nouveau port, ou mouillerez dans les îles vos BOSCO et UCPA 23.

Stages de 13 jours - Prix 1 045 F

14/07 - 16/07
11/07 - 23/07
25/07 - 06/08
08/08 - 20/08
15/08 - 27/08
22/08 - 03/09
29/08 - 10/09

et d'autres départs chaque semaine jusqu'en octobre.

• Dès le 1^{er} octobre 82, l'UNEF organisera des sorties en week-end autour d'une activité : tennis, équitation, randonnée,...

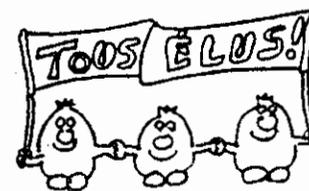
Pour tout renseignement, contactez les élus de l'UNEF ou écrivez à : Service Voyage de l'UNEF, 11, rue Godot de Mauroy - 75009 Paris.

DES ELUS ETUDIANTS POUR T'AIDER, TE DEFENDRE, AGIR AVEC TOI

Depuis 1968, les universités, les UER sont dirigés par des conseils élus par les enseignants, le personnel et les étudiants. Ces conseils décident de tout ce qui concerne les modalités d'examens, les emplois du temps, le contenu des cours, la répartition du budget de l'université, des UER.

De la même façon, les restaurants universitaires, les Cités universitaires, l'ensemble de l'aide sociale indirecte dépendant des CROUS, sont gérés par un conseil d'administration composé de représentants de l'administration et d'élus étudiants.

Parce que l'ensemble des décisions qui y sont prises concernent directement la vie et les études, l'UNEF appelle les étudiants à participer à ces élections, à prendre part aux décisions qui les regardent.



Avec leurs élus UNEF, les étudiants doivent se saisir de toutes les occasions pour exprimer leur revendications, agir pour gagner de meilleures conditions de vie et d'étude.

Face aux possibilités qui existe dans ce conseil, l'ancien gouvernement ne s'y était pas trompé quand il a mis en place successivement la loi du quorum, puis la Loi Sauvage : mesures graves qui remettaient en cause la présence des élus étudiants dans les Conseils d'UER et d'université.

Mais nous n'avons pas baissé les bras, nous avons, même dans les moments les plus durs, lutté avec acharnement pour reconquérir nos droits démocratiques, en gagnant de nouveau.

(l'Unef indépendante et démocratique était la grande absente de cette bataille.) Depuis, la loi Sauvage et le quorum ont été abrogés et des possibilités importantes existent aujourd'hui pour ancrer la démocratie à tous les niveaux.

Les dernières élections au CROUS, les élections universitaires ont confirmé l'UNEF comme la première force représentative des étudiants.

Lors de ces élections, les étudiants de la Région parisienne se sont dotés de 500 élus UNEF.

Des élus efficaces, présents dans chaque UER pour t'informer, t'aider, agir avec toi pour résoudre les problèmes.

Tous lancent une grande bataille contre l'échec et l'abandon, avec les groupes d'études UNEF, les élus interviennent sur chaque obstacle, se donnent tous les moyens pour que tous ensemble, nous réussissions nos études.

Les élus UNEF sont présents sur les lieux de ton inscription en juillet et en septembre.

Contacte-les si tu as des problèmes. Tu peux de toutes façons les joindre dans les différents locaux de l'UNEF, dans les facs, ils tiennent des permanences. Ou bien en écrivant à l'UNEF, 11, rue Godot de Mauroy - 75009 Paris.

RESULTATS CROUS

LISTE	VOIX	%	Centre national des œuvres
UNEF-FRUF-UGE	37 168 (+ 12 000)	42,99 (+ 7,21)	84 voix (+ 19) 4 élus
« UNEF ID FERUF » alias OCI	30 673	35,48 (- 4,52)	77 voix (- 10) élus (- 1)
CELf	5 254	6,08	13 voix, 1 siège
UNI	3 263	3,77	8 voix, 0 élu
CLEF	1 195	1,38	- -
DIVERS	8 902	10,30	16 voix - -
TOTAL	86 455	100	10 élus

elections universitaires

Résultats nationaux

**Sur 189 000 votants
Exprimés : 164 000**

**UNEF 49 715 soit 30,3 %
Indépendants 46 150 28,1 %
UID-OCI 35 846 21,8 %
Celf-Clef 32 423 18,8 %
Uni-Corpo**



SYNDIQUE-TOI

Nous espérons qu'avec ce guide, tu pourras t'y retrouver dans la fac... Peut-être y est-tu déjà inscrit.

De toutes façons, nous aurons l'occasion de nous retrouver dans les amphis, les TD, les TP pour nous entraider, organiser ensemble nos études, participer à la vie de notre fac, l'animer, nous défendre chaque fois que cela est nécessaire.

Tout cela suppose aussi que tu en fasses ton affaire, que tu te sentes concerné. Seul, isolé, tu ne peux rien. Par contre, ensemble avec d'autres, dans l'UNEF, nous pouvons faire vivre la solidarité, dans ton amphi, ta fac.

Ceci est d'autant plus vrai aujourd'hui, compte-tenu de la situation nouvelle qui existe et qui nous ouvre d'immenses possibilités pour changer le climat de nos facs, transformer l'Université.

Que ta voix soit entendue, que tu puisses compter sur les changements dont tu as besoin pour pouvoir étudier dans de bonnes conditions, que la solidarité grandisse dans les universités.

Cela dépend de toi !

En te syndiquant, tu te donnes les moyens de participer au changement, de faire vivre la solidarité étudiante.

Alors n'attends pas et remplis le bulletin d'adhésion.

L'U.N.E.F. dans chaque enseignement est organisée en groupe d'étude, où se retrouvent tous les syndiqués pour se défendre, pour organiser les activités qui les intéressent.

Ainsi des commissions sur la pédagogie, d'autres pour reviser les exposés, d'autres pour éditer un journal..., existent dans de nombreux endroits. Cela dépend de toi que d'autres se créent, que nous agissions ensemble pour mieux étudier.

L'U.N.E.F. c'est aussi une force de propositions, nos revendications sont discutées, tu les trouveras dans le guide.

L'U.N.E.F. c'est, chaque fois, qu'un problème se pose, un cas d'arbitraire, avoir un outil pour intervenir, ne pas rester désarmé.

A la fac ça compte !

Alors n'hésite pas, pour mieux étudier il faut être solidaire !

Syndique toi !

NOM :
Prénom :
Adresse :
..... code postal tél. :
U.E.R. :
Année :
Université : Ville où tu étudies :

à découper et à retourner à U.N.E.F.
11, rue Godot de Mauroy 75009 Paris
Tél. : 742.59.30

UNE ANNEE RICHE

D'EVENEMENTS

Un an de concertation : à hue et à dia. Lorsque le nouveau gouvernement s'est installé, ça a bourdonné sec sur les campus : depuis tant d'années que les étudiants agissaient pour améliorer leurs études, on allait enfin être écoutés. Dès les premières semaines, l'UNEF était reçue par les ministres de l'Education et de la Santé, à l'Elysée, dans l'ensemble des cabinets. Et sur l'ensemble des grandes questions autour desquelles le syndicat avec les étudiants agissaient depuis longtemps.

Les premiers fruits sont tombés : en juillet, c'est médecine qui ouvre le feu ; la réforme Weil est suspendue, et les études paramédicales publiques deviennent gratuites.

A la rentrée, après moult interventions, des élus UNEF au CNESER, des centaines d'enseignements, supprimés les années passées, sont rétablis.

En IUT, un échelon supplémentaire de bourse est gagné. Et en octobre, les étudiants obtiennent leur plus grande victoire : **l'abrogation de la loi « Sauvage »**.

Avec cette abrogation, les étudiants sont reconnus comme adultes citoyens et retrouvent leur place à la direction des facs. Tout cela concrétise des années de lutte pour la démocratie.

Par la suite, l'UNEF continue à mener les négociations avec les ministères : ainsi la prochaine réforme de l'université a-t-elle été préparée par les **assises des élus de l'UNEF**, où les délégués étudiants de toute la France ont élaboré leurs propositions.

Ceci étant, d'autres points n'ont pas avancé assez vite.

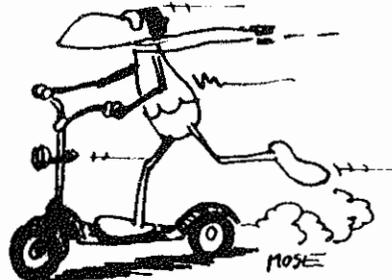
Malgré tout ce que demandait l'UNEF et le CNESER, les directeurs d'IUT continuent à être nommés.

En cité, les tarifs de loyers augmentent de plus belle. Dans le même temps les bourses n'augmentent pas suffisamment.

D'autres rumeurs circulent des plus fâcheuses : le ministère envisagerait de faire un 1^{er} cycle de fac en 3 ans après une année d'orientation (aujourd'hui le 1^{er} cycle dure 2 ans).

Sur tout cela, les élus de l'UNEF agissent, proposent : le problème est qu'ils ne sont pas les seuls à le faire. Les vieux mandarins recuits, tous ceux à qui le progrès donne de l'eczéma et le changement de l'urticaire, tous ceux-là s'agitent et essaient de bloquer les propositions des étudiants.

Aussi, aujourd'hui, pour éviter de patisser et surtout parce qu'il reste énormément de choses à faire pour mieux étudier à la fac, il faut que nous retrouvions tous nos manches pour gagner de nouveaux morceaux : contacte ton élu, il te donnera le menu.



Quelques acquis de l'UNEF

En général

- rétablissement de la plupart des licences et maîtrises supprimées en 80.
- autorisation de passage en maîtrise avec les 2/3 de la licence.
- augmentation des postes au CAPES et à l'agrégation.

En IUT :

- augmentation des capacités d'accueil.
- création de 7 nouveaux départements.
- augmentation du nombre d'équivalences après le DUT.

En Médecine :

- création d'un statut de l'externe (en discussion)
- gratuité des études paramédicales du domaine public
- abandon de la « préselection » (élimination à l'entrée du PCEM¹).

En EPS :

- création de l'UEREPS d'Orsay et de Nice
- amélioration des cursus d'EPS (maîtrises).

Par exemple, sur les bourses et les droits d'inscription. Le gouvernement a décidé d'augmenter les bourses de 12 %.

C'est bien mais c'est largement insuffisant d'autant que le gouvernement envisage de faire passer les droits d'inscriptions à 150 F si nous voulons éviter d'avoir encore plus de mal à vivre cette année, il va falloir agir, dans chaque fac pour obtenir l'augmentation plus importante du nombre de boursiers et du montant des bourses, et ainsi que le blocage des tarifs : mais si nous ne nous y mettons pas tous, nos élus nationaux ne pourront rien faire tout seuls.

82 - 83 : une année décisive

Voilà un peu plus d'un an qu'un gouvernement de gauche a été mis en place. Des premiers changements importants ont été accomplis pour l'Université. Des dizaines d'acquis ont été remportés grâce à l'intervention des étudiants, des projets importants ont été débattus. C'est notamment le cas pour la **nouvelle loi d'orientation** qui doit régir l'ensemble de l'enseignement supérieur en France.

Mais si des changements ont eu lieu, si des projets ont été débattus, beaucoup de choses n'ont pas encore changé dans la vie quotidienne, dans les études de centaines de milliers d'étudiants. C'est notamment le cas en ce qui concerne **l'échec et l'abandon**.

En effet, 36 % des étudiants quittent l'Université sans diplôme, en premier cycle des taux de 80 % d'échecs ne sont pas rares.

Qu'est-ce que veut dire le changement, si on en reste à cette situation ?

Changer c'est d'abord réussir ses études, cela devrait aller de soi, mais voilà, la réalité est toute autre.

Or cette année, avec le débat à l'Assemblée nationale sur la loi d'orientation, nous avons l'occasion de changer cet état de fait, de remettre en partie l'Université sur ses pieds.

Mais soyons en certains : cela ne se fera pas tout seul. Une seule chose peut permettre d'y parvenir, que ceux qui veulent réussir leurs études, qui ne veulent pas perdre un ou deux ans pour rien, que ceux qui veulent une réelle formation ; que tous ceux-là agissent, interviennent. En un mot ça changera si nous agissons pour en finir avec l'échec et l'abandon. L'UNEF, parce qu'elle est le syndicat des étudiants, fait des propositions qui peuvent permettre d'avancer rapidement dans cette voie, avec l'intervention et l'action de tous les étudiants.

Pour en finir avec l'échec et l'abandon, luttons contre la sélection sociale.

Tout le monde le reconnaît, pour faire des études supérieures, pour les poursuivre, il faut des moyens financiers importants. Or, aujourd'hui c'est loin d'être le cas. L'université est fermée aux enfants des ouvriers, des employés, des agriculteurs, etc.

Ce sont eux qui les premiers, décrochent, abandonnent, parce qu'être étudiant cela demande des sacrifices.

A nous d'agir pour faire reculer cette sélection sociale.

En obtenant l'augmentation du nombre et du taux des bourses, l'UNEF demande une augmentation de toutes les bourses afin que le 6^e échelon atteigne 1 500 F par mois (ce n'est pas du luxe). Il est aujourd'hui à 846 F !

En obtenant le blocage des tarifs des œuvres universitaires et notamment des loyers en cité universitaires, 410 F les 9 m², ce n'est pas acceptable.

En gagnant la construction de chambres en cité universitaire là où le manque est flagrant.

En obtenant, dans chaque UER que des mesures soient prises pour les étudiants salariés leur permettant d'assister aux cours, aux TD le soir.

En gagnant partout l'édition de polycopiés permettant de mieux préparer les examens.

Faire que l'Université française soit l'Université de tous et non d'une minorité c'est cela le changement. Luttons pour l'obtenir.

Pour en finir avec l'échec et l'abandon, gagnons une formation pour un métier.

Enseignement coupé de la vie ; accessible à ceux qui sortent de C ; Université qui tourne sur elle-même, coupée de la région : voilà ce qui existe aujourd'hui. Cela se traduit pour beaucoup par des études inintéressantes, sans lien avec ce qu'ils connaissent au dehors, ne formant pas à devenir un cadre de l'an 2 000.

A nous d'agir pour acquérir une véritable formation pour un métier.

En obtenant un enseignement scientifique de haut niveau ; où tout le monde peut se reconnaître, qui ne laisse personne de côté.

En obtenant une véritable formation professionnelle avec des stages en entreprises, dans les collectivités, avec des conférences, avec des représentants du monde du travail, avec des expériences sur le terrain.

En obtenant les moyens pédagogiques, matériels, d'encadrement nécessaires à de bonnes études.

Nous voulons être formés afin de remplir pleinement notre rôle à la sortie de l'Université, d'en avoir les moyens, c'est cela le changement. Luttons pour l'obtenir.

Pour en finir avec l'échec et l'abandon, gagnons des droits nouveaux.

Des premiers pas importants ont été accomplis depuis un an dans ce domaine avec l'abrogation de la loi Sauvage et du quorum.

Pourtant il reste des choses à gagner. La démocratie c'est indispensable pour réussir pleinement ses études. Pouvoir décider, intervenir, c'est cela qui permet d'avancer.

A nous d'agir pour acquérir ces droits nouveaux :

- en obtenant la participation des élus étudiants dans les jurys d'examens.
- En obtenant des délégués de T.D. qui défendent les étudiants, les aident, qui travaillent avec les élus dans les directions d'UER et d'Université.
- En obtenant la reconnaissance du droit syndical à l'Université avec notamment des locaux, du matériel pour informer les étudiants.



Nous voulons obtenir ces droits nouveaux, pour cela agissons.

Cette année auront lieu les élections universitaires. Alors soyons logiques avec nous mêmes. Nous voulons être considérés comme des citoyens à part entière et bien agissons comme tels. Partout votons massivement pour élire des délégués UNEF pour nous défendre, nous aider, nous informer.

ATTENTION ! NE TE LAISSE PAS TROMPER

Certains viendront te voir en s'appelant « UNEF indépendante et démocratique ».

Saches que cela n'a rien à voir avec l'UNEF. C'est une organisation qui pour mieux créer la confusion chez les étudiants, utilise notre sigle pour développer une orientation totalement opposée à l'UNEF.

Juge toi même

• Lors des élections présidentielles, elle fut la seule organisation aux côtés de Force Ouvrière à ne pas appeler à voter François Mitterrand. Se trouvant plus à l'aise aux côtés de ceux qui se battent contre le changement, le 1^{er} mai, l'« Unef indépendante et démocratique » défilait à nouveau avec Force Ouvrière.

(Vous connaissez Bergeron, le « syndicaliste » qui préfère se ranger du côté de la direction de Talbot en accusant la CGT et la CFDT de vouloir casser l'automobile française !...).

• Dans les structures universitaires (conseil d'UER, conseils d'université) les élus « Unef indépendante et démocratique » préfèrent voter contre ou s'abstenir lorsqu'il s'agit d'élire un président d'université ou un directeur d'UER syndicaliste, favorisant ainsi la mise en place de notables réactionnaires à la direction des facs (c'est ce qui s'est passé à Paris V notamment).

• Lors des élections universitaires, ils n'hésitent pas à s'allier des corpos telles que le CLEF (les petits protégés de Saunier) pour faire des listes communes (ex. comme à Bordeaux en pharma).

Toujours avec le CLEF, leurs élus au Centre National des Oeuvres ont passé un accord pour mieux combattre l'UNEF.

Comme dit le dicton : « dis moi qui sont tes amis, je te dirai qui tu es ».

• Quand il s'agit de défendre les étudiants au sein d'une commission, sous prétexte de ne pas se mouiller avec l'administration, il laisse les sièges vides et refusent de voter des textes importants pour les étudiants : exemple à Saint-Antoine, ils ont refusé de voter un règlement d'examen favorable aux étudiants pour lequel l'UNEF se battait depuis longtemps.

De plus, ils refusent d'être présents au sein des jurys d'examen, là où on peut défendre les étudiants cas par cas pour les aider à se rattraper.

• Les seules propositions qu'ils soient capables de faire, c'est que le gouvernement nomme des technocrates pour siéger dans les conseils : belle conception de la démocratie !

Dans le même temps ils se battent contre les propositions de l'UNEF d'avoir à l'université une formation réellement professionnelle et générale.

Leur seul objectif : que les étudiants leur délèguent leur pouvoir pour mieux décider à leur place.

Alors, vraiment, ne te laisse pas avoir, car derrière un langage de « gauche » séduisant, ceux de l'« Unef indépendante et démocratique » dissimulent d'autres buts que la défense réelle des étudiants.

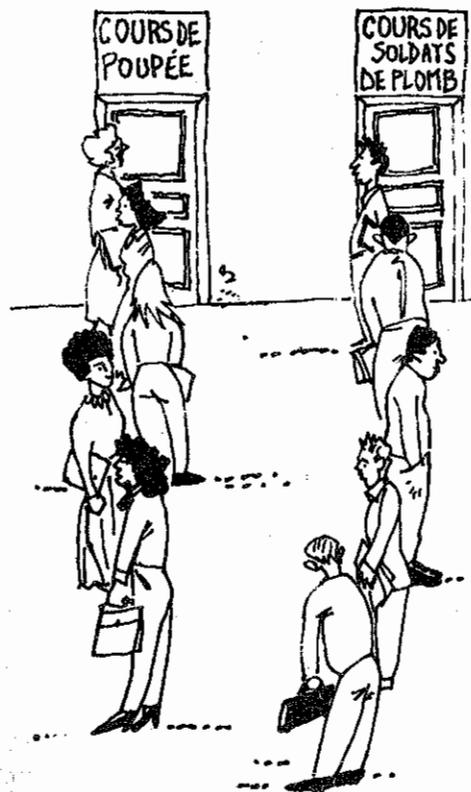
D'autres forces existent à l'université qui étaient très favorables à Saunier Sèité et Giscard et qui aujourd'hui font tout pour freiner le changement, il s'agit du CELF, du CLEF, de l'UNI ; très peu implantés dans les facs, ils essaient chaque année de se refaire une virginité !

ETRE ETUDIANTE

Réflexions sexistes, discrimination devant l'emploi et les salaires, filières aux débouchés précaires réservées aux filles (cycles littéraires, linguistique, IUT secrétariat, etc.) ; autant de problèmes spécifiques qui touchent les étudiantes ; d'avance nous parlons défavorisées sur le marché du travail.

Nous sommes les premières à abandonner nos études pour des problèmes financiers ou parce qu'il faut faire un choix entre avoir un enfant ou continuer en fac.

Sur ce terrain les changements intervenus depuis le 10 mai 1981 sont importants mais encore trop insuffisants.



Voici quelques indications concernant les méthodes contraceptives et l'IVG.

La campagne nationale d'information menée par le ministère des Droits de la Femme, était réellement nécessaire vu la sous information parmi les jeunes sur ces questions.

Comment adopter une méthode contraceptive ?

Le mieux est de faire la démarche à deux pour choisir ce qui conviendra à l'équilibre physique et psychique des deux partenaires.

• **Inévitable : la consultation chez le gynécologue.**

Pour avoir une bonne information préalable et l'adresse d'un gynéco, on peut s'adresser au **Mouvement pour le Planning familial**.

A partir du moment où on a choisi la méthode contraceptive appropriée (pilule, stérilet...) la visite chez le gynéco doit être régulière (tous les six mois) afin d'être surveillée et passer tous les examens nécessaires (prises de sang, tension, surveillance des seins...).

• TARIFS ET REMBOURSEMENTS

Prix moyen des pilules pour 3 mois : 18 F.

Celui d'un stérilet : 90 F ; la pose coûte environ 190 F.

Contraceptifs, frais d'analyses et d'exams sont remboursés par la Sécurité sociale Etudiante.

Préservatifs masculins et ovules spermicides ne sont pas remboursés.

• **GRATUITE DANS CERTAINS CAS**

Les centres de planification agréés (centres de Protection Maternelle et Infantile, planning familial, par exemple) sont autorisés à délivrer gratuitement des contraceptifs aux mineures qui désirent garder le secret vis-à-vis de leurs parents. Les adresses des centres de planification familiale et de centres de P.M. sont fournies par les Mairies.

P.I.V.G.

L'interruption volontaire de grossesse est autorisée à condition d'être pratiquée avant la dixième semaine de grossesse. L'interruption de grossesse pour motif thérapeutique est possible à tout moment.

LES DEMARCHES

1. Consulter un médecin. Ce médecin remet à l'intéressée un « dossier guide » comportant toutes les adresses utiles et une attestation.

2. Se rendre dans un centre de planification familiale ou un centre de Protection Maternelle et Infantile (adresses dans le « dossier guide », pour un entretien, demander une attestation de consultation.

3. Confirmer par écrit sa demande d'IVG au médecin qui a accepté de pratiquer l'intervention.

TARIFS ET PRISES EN CHARGE

Tarif officiel : pour une hospitalisation de moins de 12 heures : 686 F.

La Sécurité sociale ne rembourse que les interruptions involontaires de grossesse. A partir du 1^{er} septembre 1982, l'IVG sera remboursée à 70 % par la Sécurité sociale.

ADRESSES UTILES

Mouvement pour le Planning familial

2, rue des Colonnes 75002 Paris
Tél. : 742.68.53

Centre parisien :
10, rue de Vivienne - 75002 Paris
Tél. : 260.96.97

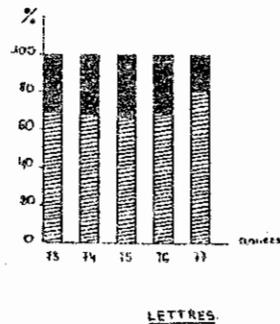
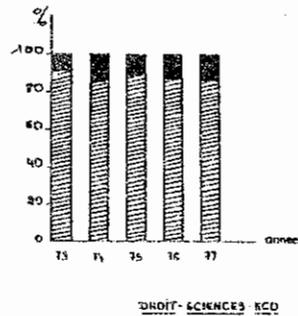
Centre d'Information Féminin
69, rue de Varenne - 75007 Paris
Tél. : 705.33.60

MLAC — Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la contraception

34, rue Vieille du Temple - 75004 Paris
Tél. : 278.70.38

DIFFÉRENCE EN POURCENTAGES

HOMMES / FEMMES DIPLOMÉS



■ % de femmes diplômées
▨ % d'hommes diplômés

LES COUPLES...

ETUDIANTS MARIÉS

• Nous avons droit :
— A l'allocation logement jeunes ménages. S'adresser à la Caisse d'Allocations Familiales - tél. : 578.61.50.
— Aux logements HLM, sous loués et meublés par le CROUS.
S'adresser au Service Logement des 3 CROUS de la Région parisienne. (adresses page 13).

— A une Bourse. Si aucun des deux n'est salarié, les ressources des parents sont prises en compte.
Si l'un des deux est salarié, ce sont ses ressources qui sont prises en considération.

Dans les deux cas, faire deux demandes séparées, avant le 1^{er} mai.
S'adresser au Service des Bourses de la fac ou au Service des Bourses au Rectorat.
— On paie moins d'impôt l'année du mariage.

QUAND ON N'EST PAS MARIÉ

Pour les couples qui ne sont pas mariés, ils peuvent bénéficier de certains avantages : il suffit de se procurer à la Mairie, un certificat de concubinage ; il faut un témoin pour chaque partenaire.

— Quand l'un des deux est salarié, ce certificat donne droit à :

- une allocation logement,
- un logement HLM,
- la prise en charge par la Sécurité sociale de l'un par l'autre,
- moins d'impôts,
- une affectation plus proche pour le service militaire et plus de permissions.

— Quand ni l'un ni l'autre n'est salarié, le certificat offre peu d'avantage, si ce n'est :

- l'affectation rapprochée pour le service militaire,
- l'assurance incendie et dégâts des eaux quand l'un des deux est à la MNEF...



LE SERVICE NATIONAL

Des mesures très attendues par les jeunes et en particulier les étudiants, concernant le report d'incorporation doivent être prises prochainement. En attendant, dès ton arrivée à l'université, il faut te préoccuper de ces questions afin de concilier au mieux tes études et ton service.

Se faire recenser

A partir de tes 18 ans, il faut te faire recenser à la **Mairie** de ton domicile. Le recensement est obligatoire mais aucune convocation n'est expédiée.

Demander le report d'incorporation

Lors de ton recensement, tu demandes le report d'incorporation jusqu'à 22 ans. Aucun justificatif n'est nécessaire. Cette demande doit être faite avant d'atteindre 19 ans.

Le report complémentaire

Ce report complémentaire repousse de quelques mois seulement le départ à l'armée. Pour l'obtenir il faut être né entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre. Faire la demande au bureau de recrutement à la mairie au moins deux mois avant la date anniversaire de tes 22 ans.

Le report supplémentaire

C'est le dernier moyen pour obtenir un report d'un an. Faire sa demande deux mois avant la date d'anniversaire de tes 22 ans. Valable pour ceux :

- qui se présentent pour la seconde fois à un concours,
- qui doivent finir un cycle d'étude (Deug, second ou troisième cycle, archi, BTS...).

La dernière échéance de départ est le 1^{er} décembre de l'année des 23 ans ; ce qui laisse le temps de passer les examens de septembre-octobre.

Le report spécial jusqu'à 25 ans et 27 ans

Report jusqu'à 25 ans pour ceux qui font :

- la coopération
- l'aide technique dans un poste scientifique de l'armée,
- Pharma.,
- Dentaire.

Report jusqu'à 27 ans pour ceux qui font des études médicales. Dans ces deux cas là : faire la demande de report entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année de tes 21 ans au bureau de recrutement de la mairie. Pour ces cas là : la durée du service national est de 16 mois. (Ce sera bientôt 12 mois).

Pour la coopération

- Etre titulaire d'une licence — demander un report d'incorporation jusqu'au 31 décembre de l'année de tes 25 ans.
- Pour plus de renseignements, s'adresser au

Ministère des Affaires Etrangères
Bureau du service national
en coopération
57, bd des Invalides
75007 Paris
T + L : 783.16.70 (poste 495)

Qui est dispensé du Service National ?

- Les jeunes classés soutiens de famille parce qu'ayant la charge d'un ou plusieurs parents ;
- Ceux dont le père, la mère, le frère ou une sœur est mort pour la France ou en service commandé ;
- Ceux qui sont inaptes médicalement.

L'objection de conscience

Les jeunes refusant d'accomplir leur service armé « ont la possibilité » d'être

objecteur de conscience déclarant : « En raison de mes convictions religieuses ou philosophiques opposées, en toutes circonstances, à l'usage personnel des armes ».

Ils pourront être versés dans un service non armé pendant 24 mois en fonction de la loi du 7 juin 1971, art. 41, ou mis à la disposition des Eaux et Forêts ou d'un mouvement tels les chantiers civiques internationaux.

S'adresser, au plus tard un mois après la publication de l'arrêté fixant la composition du contingent, au Ministère de la Défense Nationale, 14, rue Saint Dominique, 75007 Paris.

Les demandes dites politiques sont automatiquement rejetées jusqu'aujourd'hui.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE :

Service d'information et de relations publiques des armées

— Top Armées : bureaux régionaux de renseignements (téléphoner de 8 h 30 à 17 h 30 au 346.77.53)

231, boulevard Saint-Germain
Tél. 555.95.20.



ETUDIANTS ETRANGERS

Quelles sont les conditions d'entrée et de séjour en France pour les étudiants étrangers ?

1. Les conditions d'entrée en France

Sauf pour ceux qui en sont dispensés par des conventions internationales, les étudiants qui viennent en France pour faire des études doivent retirer **visa consulaire** de long séjour dans leur pays d'origine.

En cas d'absence de visa de long séjour, le cas peut être examiné et un titre de séjour être attribué.

2. Les conditions de séjour

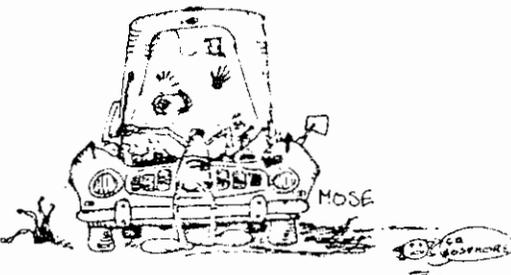
Retirer auprès de la Préfecture un **titre de séjour temporaire** pour études.

Pour cela il faut produire : le visa de long séjour et l'attestation d'inscription provisoire ou définitive ou l'attestation d'inscription seule.

Justifier de moyens suffisants d'existence. Les préfets doivent tenir compte de manière souple de tous les avantages matériels dont l'étudiant étranger peut disposer (logement assuré par un parent, un ami, possibilité de travail à temps partiel, etc.).

Est considéré comme suffisant un montant global de ressources de l'ordre de 1 500 F par

— Les justifications admises sont : attestations bancaires, garanties émanant du pays d'origine, attestations et conditions fournies par des personnes solvables...



3. ATTRIBUTION DE LA CARTE DE SEJOUR

La carte de séjour temporaire est valable pour un an et renouvelable.

Elle porte la mention « étudiant » et doit être délivrée dans les meilleurs délais au début de l'année universitaire. Le récépissé de 3 Mois devrait être suivi immédiatement de l'attribution de la carte de séjour.

4. CHANGEMENT DE STATUT

L'étudiant étranger a la possibilité de demander au terme de ses études l'autorisation d'exercer en France une activité professionnelle.

ACQUIS

Faisant suite aux revendications de l'UNEF, l'attribution des Bourses est étendue pour 82-83 aux **enfants de migrants** résidents en France avec leurs autres enfants à charge depuis au moins 2 ans.

Comment s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur en France ?

1. Quels sont les étudiants étrangers qui présentent leurs demandes d'admission dans les mêmes conditions que les étudiants français ?

a) les titulaires du bac français du bac international du bac franco-allemand

b) les étrangers venus effectuer en France des études dans le cadre d'un programme arrêté par accord entre les

gouvernements ou d'une convention interuniversitaire.

c) Boursiers étrangers du gouvernement français.

d) les apatrides, les réfugiés.

e) les étudiants étrangers s'inscrivant 1^{er} cycle pour la deuxième fois, en 2^e ou en 3^e cycle.

f) les candidats à une admission dans un établissement recrutant par voie de cours ou sur titres (écoles d'ingénieurs...).

2. QUELS SONT LES ETAPES POUR UNE INSCRIPTION EN PREMIER CYCLE ?

Avant le 1^{er} décembre
information

déterminer la discipline et choisir 2 Universités en fixant un ordre de priorité.

1^{er} décembre
au 1^{er} février
Retrait, constitution,
dépôt des dossiers.

Retirer un formulaire de demande de première inscription en 1^{er} cycle, directement ou par correspondance.

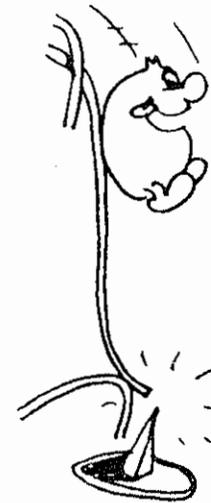
• à l'étranger, auprès des services culturels de l'ambassade de France ;

• en France, auprès des services de scolarité des établissements.

Constituer un dossier avec :

— le formulaire,

— le titre d'accès à l'Université ou le relevé de note de la dernière année d'études secondaires.



Avant le 1^{er} février Déposer ou transmettre le dossier au service qui a délivré le formulaire.

**Avant le 1^{er} mars
Connaissance du
Français** Passage des épreuves de l'examen de français. Cet examen est organisé par le service qui a transmis le formulaire.
Qui est dispensé de l'examen de français :

- étudiants d'Etats où le français est langue officielle,
 - où le bac ou équivalent se déroulent en majeure partie en français.
- Dérogação possible pour des cas particuliers.

**Vers le 15 avril
réponse de la
première université** L'université du 1^{er} choix informe l'étudiant de sa décision :
— si il est admis ; il doit confirmer sa demande d'admission à l'université.
— si il ne l'est pas : son dossier est transmis à la deuxième université.

**Vers le 15 mai
réponse de la
deuxième université** La seconde université l'informe de sa décision.
— s'il est admis, il doit confirmer.

**15 mai au 10 juillet
Recours au
ministère** En cas de double refus d'admission, faire appel au ministère de l'Education nationale qui proposera une nouvelle orientation.

**10 juillet au
15 septembre
inscription** L'étudiant reçoit une réponse définitive. Il procède aux formalités d'inscription selon les mêmes règles que les étudiants français (et donc si nécessaire, par correspondance).

ADRESSES UTILES

Tous les renseignements nécessaires à l'inscription dans une université française sont communiqués :

- à l'étranger : par les services culturels de l'ambassade de France.

En France :

- par les services universitaires des étudiants étrangers et les cellules d'informations et d'orientation des universités.
- par le bureau de l'information et de l'orientation, ministère de l'Education nationale, 61-65, rue Dutot - 75015 Paris.

— Service national d'accueil des étudiants étrangers :

CROUS de Paris
avenue Georges Bernanos
Métro : Port Royal

- Pour les étudiants d'Afrique francophone, Madagascar et Iles Maurice :
Office de la Coopération et d'accueil universitaire, 69, quai d'Orsay - 75007 Paris.

- Pour les étudiants marocains :
BATTEN, rue des Ecoles - 75005 Paris
Tél. : 003.13.95.

- **UNEF - CNDEEF**,
11, rue Godot de Mauroy - 7509 Paris
Tél. : 742.59.40

AIDE JUDICIAIRE GRATUITE

L'aide judiciaire (totale ou partielle) peut être accordée aux personnes qui n'ont pas les moyens de défendre leurs droits en justice.

Conditions à remplir

- avoir des ressources insuffisantes inférieures à 2 100 F pour une aide judiciaire totale.

(les ressources prises en considération sont celles de l'année civile précédant la demande).

- ressources inférieures à 2 800 F pour une aide judiciaire partielle).

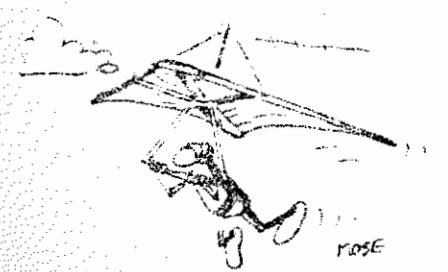
- plaider une cause soutenable.
- Etre Français ou résider habituellement en France.

Demande

A faire sur papier libre et adressée au Procureur de la République, accompagnée d'une déclaration de ressources.

Conséquences :

Le bénéficiaire de l'aide judiciaire totale et exonérée du paiement de tous les frais, des honoraires, des avocats, experts, huissiers, etc.



GLOSSAIRE

A.E.S. : Administration Economique et Sociale	EPS : Education Physique et Sportive
ASSU : Association du Sport Scolaire et Universitaire	ENS : Ecole Normale Supérieure
BAPU : Bureau d'Aide Psychologique Universitaire	ESEU : Examen Spécial d'Entrée à l'Université
BIGE : Billets de Train pour Etudiants de moins de 26 ans à tarif réduit (en vente dans certaines agences de voyage)	FRUF : Fédération des Résidences Universitaires de France.
BTS : Brevet de Technicien Supérieur	FSU : Fond de Solidarité Universitaire
CAPES : Certificat d'Aptitude à la Profession d'Enseignant	Groupe d'Etude : Structure de l'UNEF dans les UER
CAPEPS : Même chose mais gymnastique	IEP : Institut d'Etudes Politiques (Science Po)
CIO : Cellule d'Information et d'Orientation	INLCO : Institut National des Langues et Civilisations Orientales (rattache à Paris III)
CAPA : Certificat d'Aptitude de la Profession d'Avocat	IREPS : voir UEREPS
CHU : Centre Hospitalier Universitaire	IUT : Institut Universitaire de Technologie
Cité.U : Cité Universitaire	JO : Journal Officiel ou Jeux Olympiques
CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	MASS : Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales
CNOUS : Centre National des Oeuvres Universitaires	MISE : Maître d'Internat. Surveillant d'Externat
Corpos : Association à but lucratif se cachant derrière un pseudo syndicalisme.	MNEF : Mutuelle Nationale des Etudiants de France
CREPS : voir UEREPS	MRAP : Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples
CROUS : Centre Régional des Oeuvres Universitaires	MST : Maîtrise de Sciences et Techniques
DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies (3 ^e Cycle)	OTU : Organisation pour le Tourisme Universitaire
DESS : Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (3 ^e cycle)	PCEM : Premier Cycle d'Etude Médical
DEUG : Diplôme d'Etudes Universitaire Générale (1 ^{er} cycle)	Prepa : Classe préparatoire
DUT : Diplôme Universitaire de Technologie (1 ^{er} cycle)	RER : Réseau Express Régional
	RU : Résidences ou Restaurants Universitaires
	UER : Unité d'Enseignement et de Recherche
	UEREPS : UER d'EPS

